

HAITI-ESPOIR

Revue de l'actualité nationale et internationale



Téls : (+509) 3475-1155 / 5622 0262



Pacte National :

**L'EXÉCUTIF
MONOCÉPHALE
LÉGITIMÉ**

**Discours
Marco
Rubio,
CARICOM**



Evalière Beauplan

**La parole droite
dans un système
courbé !**

PORT-AU-PRINCE: MOURIR POUR MIEUX RENÂÎTRE!

Par Jean Hénoc Faroul



L'Avenue Jean-Jacques Dessalines, l'artère principale d'Haïti

Depuis quelques semaines, les forces publiques haïtiennes travaillent d'arrache-pied à la capitale, en vue de déloger les bandes armées des zones qu'elles occupent au Centre-ville. Avec les récentes frappes de drones kamikazes, les percées des véhicules blindés, les combats de rues dans les zones de non-droit, on a constaté un recul, dont on ne sait s'il est stratégique, des groupes armés illégaux face aux forces de l'ordre. Ce qui a permis la réouverture de certains axes routiers et la timide reprise des activités commerciales à l'angle de l'autoroute de Delmas et du boulevard de l'Aéroport.

Un bref parcours sur ces artères un instant libérées, nous a permis d'être le témoin oculaire de dévastations si considérables que les réparations et les rafistolages s'en avèrent impossibles et inutiles. Le monstre semblait avoir un dessein inavouable. Tous les édifices publics, toutes les entreprises privées commerciales et industrielles, les écoles, les églises, les maisons résidentielles ou d'habitation, les toits en béton ou en bois, ont été rasés, cassés ou incendiés. Tout ce qui tient debout n'a pas été épargné! On n'en croirait point ses yeux !

Ces ravages systématiques ont laissé le centre commercial, culturel et administratif de la capitale d'Haïti complètement en ruines. On se demande stupéfaits : combien d'*Attila* et de *Gengis Khan* se sont déferlés sur Port-au-Prince. Et à quelles fins ? Qui aurait crû que des Haïtiens aient pu faire cela à leur propre ville, leurs propres concitoyens, leur propre pays ? Ces faits inouïs confortent et nourrissent les thèses complotistes. Ils nous auront bien eus, s'il s'agit de complots tramés. Avouons-nous donc vaincus ! Qu'importe ! L'heure n'est plus aux accusations, mais aux réparations des dégâts causés !

Le séisme dévastateur du 12 Janvier 2010, qui avait emporté près d'un demi-million de vies, avait donné aux autorités publiques l'opportunité de reconstruire une capitale moderne ; elles n'en avaient cure, comme toujours. Loin de saisir l'occasion, elles avaient laissé les gens reconstruire de bien pire taudis sur les décombres. En 2026, la coalition des bandes armées dénommée "Viv Ansanm" a parachevé, délibérément ou inconsciemment, l'œuvre de destruction du tremblement de terre.

Demain dans cette commune fantôme, la circulation peut bien reprendre ; les poches de bandits, nettoyées, que la réalité demeurera intacte : on ne pourra point rafistoler Port-au-Prince. La métastase s'avère bien trop profonde dans les cellules, tissus, organes, systèmes et l'organisme même de la capitale. Il importe maintenant de la reconstruire totalement, sur une base nouvelle, en cet endroit bien situé au bord du calme et paisible golfe de la Gonâve.

Il y a célérité dans l'urgence. Les avis d'appels à candidature internationaux auraient dû être lancés et les concessions, octroyées depuis l'année 2010 ! Port-au-

Prince est la ville-capitale la plus arriérée, la plus dégoûtante des Amériques. Bénéficiant désormais des avancées technologiques et de l'architecture urbaniste post-moderne disponible, elle pourrait devenir l'une des meilleures villes au Monde.

Mais qui remporteront les différents appels d'offres ? Qui vont se partager les contrats et les concessions de travaux et de services publics ? *Elon Musk* ? *Prince Charles* ? La *China State Construction Engineering Corporation (CSCEC)* ? Il doit y en avoir pour tout le monde. À chacun suivant sa spécialité !

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- *Maitre en Droit/Relations Internationales,*
- *Licencié en Droit,*
- *Licencié en Communication Sociale,*
- *Certifié en Administration Publique,*
- *Certifié en Analyse de l'Information (ONU, Norwegian Defence International Center, NODEFIC, Oslo, Norvège*
- *Certifié en Droits Humains (Université du Pays Basque, Espagne),*
- *Journaliste de carrière,*
- *Ancien fonctionnaire de l'ONU,*
- *Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques du National Democratic Institute (NDI)*



HAITI-ESPOIR :

IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;

DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;

RECHERCHER LEURS CAUSES ;

SENSIBILISER LES GENS ;

ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef
Me. Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction
Mutchi Obas
Alex Calas
Ing. Moïse Charles
Ing. Yves Junior Vancol
Me. Manfred Siméon
Me. Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin

Promotion
Alex Calas

Reporter
Thomas Goldy

Responsables de Publicité
Jean Robert Lhérisson
Eder Rosier

Marketing et distribution
Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
Alexis Jean Billy.

DEPARTMENT OF STATE



Discours du Secrétaire d'État Marco Rubio à la 50^è Réunion Ordinaire de la Conférence des Chefs de Gouvernement de la CARICOM

**MARCO RUBIO, SECRÉTAIRE D'ÉTAT ST. KITTS MARRIOTT BEACH RESORT
BASSETERRE, SAINT-KITTS-ET-NEVIS 25 FÉVRIER 2026**



SECRÉTAIRE RUBIO :

Eh bien, merci de me permettre de déjeuner. Comme vous pouvez l'imaginer, hier soir, nous avons assisté au discours sur l'état de l'Union ; il a duré deux heures, le discours, puis nous avons pris l'avion pour venir ici. Et quand j'ai dit à mes collègues que je devais venir à Saint-Kitts-et-Nevis pour un voyage d'affaires, ils ont répondu : « Ah oui, bien sûr, tu pars en voyage d'affaires ! » (Rires.) Mais en fait, c'en est un, avec nos importants partenaires, alliés et amis de la région, et je tiens à vous

SECRÉTAIRE RUBIO :

J'espérais que cela faisait une trentaine d'années qu'aucun secrétaire d'État n'était venu. (Rires.) Quoi qu'il en soit, je suis ravi d'être ici. À bien des égards, le bassin caribéen est comme une seconde maison pour moi, ayant grandi et vécu presque toute ma vie à Miami. Durant ma carrière au Sénat américain, j'ai suivi de très près les enjeux qui touchent cette région. Je suis très heureux de faire partie d'une administration qui accorde la priorité à l'hémisphère occidental, après l'avoir longtemps négligé. Des opportunités extraordinaires s'offrent à nous. Nous avons deux points communs : des opportunités communes et des défis communs. C'est ce que nous espérons relever. **Je tiens à préciser d'emblée que je suis également heureux de faire partie d'une administration qui ne s'encombre pas d'orthodoxies dépassées, de platitudes convenues et dépassées sur les partenariats et autres. Nous souhaitons reconstruire et instaurer une nouvelle dynamique dans cet hémisphère occidental, une dynamique de partenariat avec vous tous sur les enjeux qui nous concernent.**

Je ne m'éterniserai pas. Je ne veux pas m'éterniser, mais je tiens à aborder quelques points importants qui ont un impact sur l'ensemble du continent américain. Le premier, que j'ai déjà partagé individuellement avec nombre d'entre vous et que je vais répéter aujourd'hui : **nous pensons que la menace la plus urgente pour la sécurité dans la région – nous y compris, mais aussi vous tous – est celle que représentent ces organisations criminelles transnationales.**

Nombre d'entre elles disposent de ressources financières et d'un pouvoir qui rivalisent, voire surpassent, ceux de nombreux États qu'elles menacent. Nous sommes

remercier de me donner cette petite occasion de passer un peu de temps avec vous et de participer à cette réunion. Je ne sais pas quand remonte la dernière fois – vous avez dit il y a 10 ans – la dernière fois que tous les membres étaient réunis, ou la dernière fois qu'un secrétaire d'État vous a rejoint ?

MODÉRATEUR :

On m'a dit il y a 10 ans. C'est ce qu'on m'a dit.

conscients qu'il s'agit d'un défi complexe qui s'inscrit dans une perspective plus large.

Premièrement, ces organisations sont évidemment alimentées par le trafic de stupéfiants et d'autres activités illicites. Bien souvent, ces drogues et les profits qu'elles génèrent sont destinés aux États-Unis, mais l'argent qu'elles rapportent se trouve finalement dans les rues de notre pays. Cela représente un danger pour les pays de transit et, en fin de compte, un danger pour la sécurité nationale des États-Unis.

Nous avons également constaté avec inquiétude le niveau d'armement de ces groupes. Nous savons que nombre d'entre eux achètent des armes aux États-Unis et nous sommes déterminés à mettre un terme à ce trafic en collaborant étroitement avec nos forces de l'ordre. J'espère que vous avez pu constater, tant dans le cas d'Haïti que dans d'autres situations, que nous n'avons pas hésité à qualifier ces groupes d'organisations terroristes et à poursuivre les individus qui les soutiennent. Nous avons également pris des mesures à leur encontre, et c'est un aspect de notre action commune. Nous collaborons depuis longtemps pour relever ces défis, mais je pense que notre coopération devra être encore plus étroite et notre engagement encore plus fort, car ces groupes gagnent en puissance.

Je tiens à citer un exemple qui ne se situe pas dans les Caraïbes, mais qui illustre bien les défis auxquels nous sommes confrontés : le rôle que ces cartels de la drogue se sont attribué au Mexique. Je ne sais pas si vous avez vu les images de ces groupes après la mort de leur chef, mais ils sont là, entièrement équipés de matériel militaire, d'armes et de véhicules armés – c'est extrêmement dangereux. Et c'est un problème que nous devons régler collectivement. (Page suivante)

Deuxièmement, il existe des opportunités extraordinaires de développement économique, de collaboration sur des enjeux comme l'énergie. L'énergie est essentielle pour l'avenir ; elle est indispensable à la prospérité de toute économie. Nombre des pays représentés ici aujourd'hui possèdent des ressources énergétiques que vous cherchez à exploiter de manière responsable et sûre, mais aussi de façon à générer richesse et prospérité pour vos populations et vos pays, **et nous souhaitons être votre partenaire dans ce domaine.** C'est donc un autre domaine sur lequel nous espérons pouvoir coopérer étroitement.

J'ajouterais à cette dynamique les opportunités régionales qui se présentent. Quelles que soient vos opinions personnelles sur nos opérations et notre politique envers le Venezuela, je tiens à vous l'affirmer sans hésitation ni crainte : la situation du Venezuela est meilleure aujourd'hui qu'il y a huit semaines. Les progrès accomplis sont considérables, même s'il reste encore beaucoup à faire. Mais les nouvelles autorités intérimaires, dirigées par Delcy Rodríguez, ont réalisé des choses inimaginables il y a huit ou neuf semaines. Elles ont libéré des prisonniers politiques et fermé Helicoide, leur prison la plus tristement célèbre. Pour la première fois depuis longtemps, elles perçoivent des revenus pétroliers qui profitent à la population, ces fonds servant non seulement à payer les salaires des fonctionnaires, mais aussi à acquérir le matériel médical indispensable au système de santé.

Il reste encore beaucoup à faire, et nous sommes déterminés à y parvenir. Nous avons rouvert notre ambassade à Caracas, où nous avons un excellent chargé de mission sur place, ainsi que d'autres représentants du gouvernement, et nous entendons poursuivre sur cette lancée. Nous sommes fermement convaincus – et je pense que vous partagez tous cet avis – que, pour que le pays puisse véritablement se développer et bénéficier de ses richesses au profit de sa population, il aura besoin de la légitimité de la démocratie, et notamment d'élections démocratiques et équitables. **Notre priorité initiale, après la prise de contrôle du pays par Maduro, était d'éviter l'instabilité, les migrations massives et les violences contagieuses, et nous pensons avoir atteint cet objectif. Nous sommes maintenant en train de passer de cette phase de stabilité à une phase de redressement.** Le pays doit se remettre de nombreux problèmes, notamment de profondes fractures internes, mais aussi de certains dysfonctionnements de son système économique. Je vous dis tout cela car nous sommes convaincus qu'un Venezuela prospère et libre, gouverné par un gouvernement légitime soucieux des

intérêts de son peuple, pourrait être un partenaire et un atout précieux pour nombre des pays représentés ici aujourd'hui, notamment en matière de besoins énergétiques, et contribuerait également à réduire l'instabilité dans la région.

Nous comptons donc collaborer étroitement avec vous tous sur ce sujet, dans la mesure du possible, et je pense que cela est lié à la question de la sécurité que j'ai évoquée.

Le troisième point concerne la stabilité régionale au sens large. **Nous souhaitons que la région soit perçue comme un pôle d'attraction pour les investissements étrangers, y compris le sud des États-Unis, qui fait partie du bassin caribéen.** Nombre d'entre vous ont entrepris – et accompli un travail remarquable – de diversifier leurs économies et continuent de le faire. Dans la mesure où des opportunités existent pour les entreprises et les investisseurs américains de participer à cette diversification, nous souhaitons les faciliter. Nous voulons contribuer à sa réalisation. En résumé : plus vos pays seront forts, sûrs et prospères, plus les États-Unis le seront aussi. Nous considérons que notre sécurité, notre prospérité et notre stabilité sont intimement liées aux vôtres, et nous allons le démontrer par les actions que nous sommes prêts à entreprendre et par la priorité que nous accordons à cet engagement. C'est pourquoi je suis ici aujourd'hui, c'est pourquoi je tenais à venir échanger avec vous tous, collectivement, et avec certains d'entre vous individuellement, dans le temps qui m'est imparti. Je vous remercie donc de cette opportunité de m'adresser à vous.

J'espère que ma présence ici aujourd'hui témoigne concrètement de notre engagement à être votre partenaire, à... je ne veux même pas parler de réinitialisation des relations, car il ne s'agit pas d'une réinitialisation. Nous entretenons des liens de longue date avec chacun d'entre vous, individuellement et collectivement, mais nous souhaitons les redynamiser car nous avons beaucoup de points communs à aborder, tant des opportunités que des défis, et les États-Unis s'y engagent pleinement.

Durant les trois prochaines années, tant que je resterai en poste, ce sera assurément une priorité personnelle. Je m'y investirai personnellement et j'espère laisser à mon successeur, quel qu'il soit, une relation solide et stable sur laquelle il pourra s'appuyer. Je vous remercie donc de me donner l'occasion de m'adresser à vous et d'être parmi vous aujourd'hui. *(Applaudissements)*

NB. Traduction de l'anglais au français par GOOGLE, révisée et certifiée par Jean Hénoc Faroul.

HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !

“HAITI-ESPOIR” is a weekly review of national and international news, offering a scientific and independent analysis of major economic, political, social, and cultural events in Haiti and around the world. Its aim is to contribute to the reconstruction of Haïti; a country founded in 1804 following the struggle led by the great emancipators Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines, and the "libertador" Alexandre Pétion, and which today finds itself in dire straits.

True professionals in the social sciences and humanities, always guided by ethics, neutrality, and objectivity, write our articles and reflections. This makes the work arduous, rigorous, but ultimately of high quality. Ease may pass, but rigor remains. We share the magazine online and sometimes in print, free of charge, with a wide audience that has come to embrace us. Every week, our readership eagerly awaits the latest issue of "HAITI-ESPOIR," which informs and educates. And we take great care not to let them down, no matter the difficulties.

If you appreciate our work, encourage us! Your support will allow us to do even more: to better inform you, to better help you understand the underlying causes of events that affect your daily life. This is quite important! "Felix, qui potuit rerum cognoscere causas!" "Blessed is he who has been able to understand the reasons behind things," says the language of Virgil.

"HAITI-ESPOIR" account in Gourde: 4260-000410.

"HAITI-ESPOIR" account in USD: 4261-000169.

“Banque Nationale de Crédit” or “BNC” (a bank in Haiti).

Thank you!

DIDIER FILS-AIMÉ ET MARCO RUBIO S'ENTENDENT !

Alix Didier Fils-Aimé et Marco Rubio

Le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé et le chef de la diplomatie américaine Marco Rubio se sont entendus sur la poursuite de transition politique en Haïti.

En marge de la 50^e Réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, a rencontré le 25 février 2026, le Secrétaire d'État des États-Unis, Marco Rubio,

Les échanges ont été marqués par une coopération « franche, respectueuse et orientée vers des résultats concrets », avec pour objectif commun de « rétablir durablement la stabilité institutionnelle, renforcer la sécurité publique et créer les conditions d'élections crédibles en Haïti », d'après la Primature.

Au centre des discussions figurait notamment le Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, présenté comme un cadre politique visant à encadrer la période intérimaire. D'après le communiqué, Marco Rubio a « reconnu l'importance de cette initiative ». Le secrétaire d'État américain a estimé que ce Pacte consacre

dans le cadre d'un entretien bilatéral. L'information a été rendue publique par la Primature à travers un communiqué. Selon la Primature, cette rencontre s'inscrit dans une dynamique de « *renforcement du dialogue stratégique* » entre la République d'Haïti et les États-Unis.



La Secrétaire Générale de la Caricom Carla Barnett et le PM haïtien

« l'unité des forces politiques et des acteurs de la société civile autour d'un agenda commun de transition démocratique » et constitue « un signal fort d'espoir et de responsabilité collective ».

La question sécuritaire a également occupé une place prioritaire dans les échanges. Le Premier ministre a exposé les mesures engagées par son gouvernement pour « restaurer l'autorité de l'État et démanteler les réseaux criminels qui compromettent la paix publique ». Il a

plaidé en faveur d'un « renforcement de la coopération bilatérale » afin d'accroître les capacités opérationnelles des forces nationales et de consolider les mécanismes de coordination régionale et internationale.



Fils-Aimé et son homologue de la Jamaïque, Andrew Holness

Les discussions ont en outre porté sur l'appui au déploiement de la Force de Répression des Gangs (FRG). Les deux parties ont évoqué la mobilisation de « ressources humaines spécialisées, d'équipements stratégiques, d'un appui logistique et d'un soutien financier » pour assurer la réussite de cette initiative. Elles ont convenu de « travailler de manière concertée afin d'assurer une mise en œuvre efficace et durable » du dispositif, présenté comme essentiel à la restauration de l'ordre républicain.

Le chef de la Villa d'accueil a rencontré aussi son homologue de la Jamaïque, Andrew Holness et la Secrétaire Générale de la Caricom Carla Barnett, autour de la situation en Haïti.

L'OEA, la Caricom et la communauté internationale en général n'avaient de l'instabilité gouvernementale en Haïti par le renvoi de Fils-Aimé à quelques jours de la fin de mandat du Conseil Présidentiel de Transition (CPT). Entretemps, Fils-Aimé est devenu le Président du Conseil des Ministres détenant tout le Pouvoir Exécutif jusqu'à l'élection d'un nouveau Chef d'Etat. Pour se forger un minimum de légitimité, ce dernier a signé un **pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections** avec une bonne partie de la classe politique, de la société civile organisée et du secteur des affaires. La communauté internationale en a pris note !

Magazine HAITI-ESPOIR

Lisez HAITI-ESPOIR, Le magazine des bonnes analyses.

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine « Haïti-Espoir »

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

Des voix s'élèvent contre le pacte avec Didier Fils-Aimé

Par Alex Calas



Les partisans de l'Exécutif bicéphale : Initiative du 24 Avril et co

Après la signature du *Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections* par certains dirigeants de partis politiques et de la société civile haïtienne, une certaine contestation se soulève contre le pacte de gouvernabilité de la transition. Réunies au sein de *l'Initiative du 24 avril*, du *Grand Bloc du Peuple*, de *l'Opposition plurielle*, de *l'Accord Karibe*, du *DEHFI* et de *MP-18*, les organisations signataires du *Protocole d'Engagement du 14 Janvier* ont exprimé dans un communiqué au ton ferme, leur rejet de cet accord qu'elles estiment en décalage avec les attentes populaires. Elles dénoncent un nouvel arrangement politique qui, selon elles, fait l'impasse sur les priorités sécuritaires, institutionnelles et sociales du pays.

Dans ce document rendu public, les organisations dénoncent la signature, entre amis, d'un pacte qu'elles présentent comme la continuité des arrangements politiques ayant, selon elles, conduit à l'impasse actuelle. Ces plateformes politiques estiment que ce nouvel accord reproduit les mêmes pratiques qui ont paralysé la transition et contribué à l'affaiblissement des institutions. Les signataires dressent un bilan sévère des cinq dernières années marquées par l'instabilité et l'absence de résultats concrets en matière d'infrastructures, de sécurité et de renforcement de l'État. Ils évoquent également l'enlisement du dossier Petro Caribe et la détérioration des conditions de vie de la population, contrainte pour une grande part à l'exil ou à la précarité.

Qualifiant la démarche de haute trahison, ces regroupements accusent certains acteurs politiques de privilégier l'accès aux postes et aux privilèges au

détriment de l'intérêt général. Une posture qui, selon eux, alimente l'insécurité et prolonge l'instabilité.

Refusant de rester spectateurs, les signataires lancent un appel à la responsabilité des dirigeants politiques afin qu'ils rompent avec la logique de partage du gâteau et placent la nation au-dessus des intérêts de groupe. Ils exhortent également la population à la vigilance, estimant que ce pacte ne répond ni aux aspirations à la paix ni aux revendications sociales.

En lieu et place de ces arrangements, les dirigeants des plateformes politiques préconisent l'ouverture d'un dialogue national inclusif orienté vers la restauration de l'autorité de l'État, le rétablissement de la sécurité, l'apaisement des souffrances sociales et l'organisation, dans les meilleurs délais, d'élections crédibles et acceptées par tous.

À travers cette prise de position, les signataires du protocole du 14 janvier entendent se poser en défenseurs d'une transition qu'ils souhaitent recentrée sur les priorités nationales et la volonté populaire, à l'heure où les négociations politiques continuent de susciter de vives tensions.

Alex CALAS

Communicateur, Journaliste, Analyste sociopolitique, Relationniste, Facilitateur des activités événementielles, Défenseur Droits Humains et Directeur Exécutif de Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP).

Email : ohdlphaiti@gmail.com

Phone +509 3639 5588



Conseil Electoral Provisoire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE # 2

LE PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET PRÉSIDENTIELLES EST FIXÉ AU 30 AOÛT 2026

Le Conseil électoral provisoire (CEP), dans le cadre de sa mission et conformément aux dispositions du Décret électoral du 1^{er} décembre 2025, publie le calendrier des opérations électorales. Selon les échéances dudit calendrier, le premier tour des élections législatives et présidentielles se tiendra le 30 août 2026.

Le second tour des législatives et présidentielle ainsi que les élections pour les collectivités territoriales sont prévus pour le 6 décembre 2026.

Le Conseil électoral souligne, par ailleurs, que le respect de ces échéances fixées dans le calendrier dépend du respect de certains préalables. Il s'agit, en particulier, de l'établissement d'un climat sécuritaire acceptable et des disponibilités financières nécessaires à la poursuite des opérations électorales.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire un processus électoral inclusif et impartial, en toute indépendance et transparence.

Pétion-ville, le 23 décembre 2025.-

Pour authentification : (509) 3163-9523 / 4420-6006.



72, Rue Stephen Archen, Pétion-ville



Conseil Electoral Provisoire
Calendrier électoral 2025-2026



No	Activités	Début	# Jours	Fin
1	Communication, sensibilisation et éducation civique	17-nov.-25	430	20-janv.-27
2	Mise en place des bureaux de tabulation de vote départementaux	5-déc.-25	239	31-juil.-26
3	Acquisition et distribution de matériels sensibles et non-sensibles	22-déc.-25	250	28-août-26
4	Accréditation aux observateurs et journalistes	5-janv.-26	55	28-févr.-26
5	Enregistrement des partis, groupements et regroupements de partis politiques	2-mars-26	25	26-mars-26
6	Inscription des électeurs	1-avr.-26	90	29-juin-26
7	Inscription des candidats	13-avr.-26	33	15-mai-26
8	Recrutement des superviseurs de centres de vote	13-avr.-26	25	7-mai-26
9	Recrutement des membres de bureau de vote	17-mai-26	76	31-juil.-26
10	Accréditation aux mandataires de partis politiques	19-mai-26	97	23-août-26
11	Campagne électorale du 1er tour des législatives et de la présidentielle	19-mai-26	102	28-août-26
12	Publication des listes électorales (J-30)	31-juil.-26	1	31-juil.-26
13	Jour de scrutin du 1er tour législatives et présidentielle	30-août-26	1	30-août-26
14	Tabulation des résultats	30-août-26	3	1-sept.-26
15	Publication et affichage des résultats préliminaires	2-sept.-26	7	8-sept.-26
16	Contestations des résultats préliminaires	3-sept.-26	30	2-oct.-26
17	Publication et affichage des résultats définitifs du 1er tour des législatives et de la présidentielle	3-oct.-26	1	3-oct.-26
18	Préparation des dossiers techniques pour le 2e tour des législatives et de la présidentielle,	4-oct.-26	10	13-oct.-26
19	Acquisition et distribution de matériels sensibles et non-sensibles	15-oct.-26	50	3-déc.-26
20	Campagne électorale du 2e tour des législatives, de la présidentielle et des collectivités territoriales	6-nov.-26	30	5-déc.-26
21	Jour de scrutin du 2e tour des législatives, de la présidentielle et des collectivités territoriales	6-déc.-26	1	6-déc.-26
22	Tabulation des résultats	6-déc.-26	3	8-déc.-26
23	Publication des résultats préliminaires du 2e tour des législatives et de la présidentielle	9-déc.-26	1	9-déc.-26
24	Publication et affichage des résultats des collectivités territoriales	15-déc.-26	1	15-déc.-26
25	Contestations des résultats préliminaires du 2e tour des législatives et de la présidentielle	10-déc.-26	28	6-janv.-27
26	Contestations des résultats des collectivités territoriales	16-déc.-26	35	19-janv.-27
27	Publication et affichage des résultats définitifs du 2e tour des législatives et de la présidentielle	7-janv.-27	1	7-janv.-27
28	Publication et affichage des résultats définitifs des élections des collectivités territoriales	20-janv.-27	1	20-janv.-27



L'EXÉCUTIF MONOCÉPHALE LÉGITIMÉ !



Le chef de l'Exécutif, Alix Didier Fils-Aimé

Une cérémonie officielle de présentation du ‘*Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections*’ a été tenue à la Villa d'Accueil, siège du Conseil des Ministres le Lundi 23 Février 2026. Elle a réuni le cabinet ministériel, le corps diplomatique et consulaire, les représentants de la classe politique, du secteur privé des affaires et de la société civile. En cette occasion, le Chef de l'Exécutif, Alix Didier Fils-Aimé, a salué l'engagement, le sens de responsabilité et le pragmatisme des signataires.

<< La plus grande victoire, c'est la victoire pour la démocratie. C'est la victoire de tout le pays. En ce moment, nous ne nous comportons pas seulement en dirigeants politiques. Nous montrons au Monde entier, que nous sommes le ciment du béton de la stabilité nationale>>, a dit Fils-Aimé.

Les faits :

Le 7 Février 2026, le Conseil Présidentiel de Transition (CPT), une sorte de Pouvoir Exécutif collégial, est arrivé au terme de son mandat, sans avoir pu réaliser aucun grand point de sa mission qui était de :

- rétablir la sécurité dans le pays ravagé par les bandes armées ;
- réaliser la réforme constitutionnelle, et
- organiser les élections attendues depuis tantôt 10 ans.

Pour éviter l'instabilité gouvernementale, la Communauté Internationale et une bonne partie de la classe politique ont opté pour le maintien du seul Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé à la tête du pouvoir Exécutif pour le reste de la transition politique. Il est désormais le Président du Conseil des Ministres qui détient le pouvoir Exécutif. Et par conséquent, il joue les rôles de Président de la République (le Chef d'Etat) et de Premier Ministre (Chef de Gouvernement), alors que la Constitution haïtienne a institué un Exécutif bicéphale qui sépare ses deux fonctions. Ce qui n'avait pas été accepté par une partie de la classe politique.

Pourtant, on a déjà eu deux précédents de ce genre : Marc Louis Bazin (19 Juin 1992- 15 Juin 1993) et Ariel Henri (Juillet 2021-Avril 2024). La constitution haïtienne, qui devait être amendée au cours de cette période intérimaire, a été mise pratiquement en veilleuse par la réalité d'aujourd'hui où le parlement n'est plus fonctionnel. Dans une telle conjoncture, le Président du Conseil des Ministres devait obtenir le plus d'adhésions possibles de la classe politique, du secteur des affaires et de la société civile à sa gouvernance, en vue d'avoir une sorte de légitimité. C'est ce qui a été fait avec le *Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections*. Et c'est de bonne guerre.

Une brève analyse du pacte :



Une vue des signataires du pacte

Quels sont les points forts de ce ‘ ‘ *Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections* ’ ’ ?

1.- Le pouvoir de Didier Fils-Aimé, n'a pas de mandat, entendu dans le sens de ‘ ‘date de caducité’ ’, mais une mission qui s'achèvera à l'installation des prochaines autorités légitimes. Art. 3.

2.- Pour garantir la neutralité des élections, les membres du nouveau cabinet ministériel devront éviter d'agir avec partisanerie. Art.4.

3.- Des changements dans la constitution opérés sur la base de consensus national, seront soumis à la ratification populaire. Art- 13-15.

4.- Il y aura un nouveau Décret électoral qui déterminera la durée des mandats des futurs élus, tels que décidés dans la ‘ ‘réforme constitutionnelle. Art.16.

5.- Renforcement du processus électoral en cours. Art. 18.

6.- La création d'un comité de suivi de la feuille de route dénommé ‘ ‘Comité Consultatif’ ’, pour assurer la mise en œuvre des dispositions du ‘ ‘ *Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections* ’ ’. Art. 20-22.

7.- Le Conseil des Ministres et le Comité Consultatif devront pourverront au remplacement du chef de l'Exécutif, en cas de vacance pour quelque raison que ce soit Art. 26

Signature du Pacte et ses conséquences politiques :

La majorité de la classe politique a eu ce qu'elle réclamait à cor et à cri depuis l'entrée en fonction du Conseil des Ministres le 7 Février 2026 : un accord politique ou pacte de gouvernabilité et un remaniement ministériel. Des formations politiques considérées comme des ténors de la politique haïtienne, de par leurs performances passées et l'importance de leurs dirigeants, ont apposé leurs signatures au bas du document. On peut citer : *Fanmi Lavalas*, le *PHTK* de Liné Balthazar, l'*Accord 21 Décembre* de Me. André Michel, *EDE* de l'ancien Premier Ministre Claude Joseph, *OPL* de Keitel Jean Philippe, *Konba*, *ASE* de l'ancien Président de la Chambre des Député Cholzner Chancy, *VIP*, *Congrès Patriotique*, le *Groupe de la Société Civile (GSC)*. Ayant appris, l'adhésion des ténors et ne voulant pas rester en laisse, les autres petits groupes politiques ont créé l'embouteillage au portillon de l'Hôtel Ritz Kinam 2 le Samedi 21 Février 2026 et même le lendemain.



La présence du corps diplomatique et consulaire

Par la signature du ‘ ‘*Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections*’ ’, le pouvoir Exécutif moncéphale présidé par M. Alix Didier Fils-Aimé détient

une certaine légitimité l'habilitant à conduire les destinées du pays durant le reste de la période intérimaire.

Evidemment, il n'y a pas eu d'unanimité autour du "Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections" ? Telle n'était pas non plus la prétention de Didier Fils-Aimé ni de ceux qui le soutiennent. Des organisations et des hommes politiques s'opposent encore à la tournure prise par les événements : le pragmatisme ou l'opportunisme de la classe politique. Bien que cette tournure fût plus que prévisible. Parmi les contestataires du Pacte se détachent : *l'Initiative du 24 Avril* du

Sénateur *Jean Renel Sénatus*, l'Accord Karibe, qui optent pour un Exécutif bicéphale dirigé par un juge de la Cour de Cassation. De plus des figures importantes de la classe politique comme les anciens sénateurs Moïse Jean Charles, Steven Benoit, et l'universitaire Jacky Lumarque, et Père *Amos Georges* du MORN. Pour certains non-signataires, il s'agirait uniquement d'une stratégie et pression psychologique pour obtenir plus du gâteau à partager, en portant Fils-Aimé à vider la main...



Sénateur Jean Renel Sénatus

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

Expert électoral

Maitre en Droit/Relations Internationales,

Licencié en Droit,

Licencié en Communication Sociale,

Certifié en Administration Publique,

Certifié en Analyse de l'Information

En gros, la conclusion de ce Pacte met presque fin à une série de débats sur la controverse Exécutif bicéphale versus Exécutif monocéphale, et la question de légitimité de la gouvernance de Didier Fils-Aimé. Sont désormais satisfaits ceux qui s'opposaient ou faisaient semblant de s'opposer à Fils-Aimé, le menaçaient ou lui faisaient des appels du pied.

La Communauté Internationale, qui voulait éviter une instabilité gouvernementale, peut s'enorgueillir d'avoir mis un peu d'ordre et de discipline dans la pétaudière politique haïtienne. Pour combien de temps encore ?

*(ONU, Norwegian Defence International Center, NODEFIC, Oslo, Norvège),
Certifié en Droits Humains
(Université du Pays Basque, Espagne),
Journaliste de carrière,
Ancien fonctionnaire de l'ONU,
Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis
Politiques du National Democratic Institute (NDI).*

HAITI-ESPOIR :
IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef

Me. Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction

Mutchi Obas
Alex Calas
Ing. Moïse Charles
Ing. Yves Junior Vancol
Me. Manfred Siméon
Me. Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin

Promotion
Alex Calas

Reporter
Thomas Goldy

**Responsables de
Publicité**
Jean Robert Lhérisson
Eder Rosier

Marketing et distribution
Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
Alexis Jean Billy.

La Cour des Comptes approuve un contrat de plus de 542 millions de dollars pour la sécurisation des frontières haïtiennes

Par Alex Calas



Port-au-Prince le 25 février 2026.- Cette validation ouvre la voie à un programme de modernisation des infrastructures douanières et migratoires du pays. Ce projet prévoit un investissement étalé sur dix ans, dont deux années consacrées à l'installation des équipements et huit autres à leur exploitation.

Une somme initiale de 13,6 millions de dollars sera directement financée par l'État pour permettre le démarrage des opérations, tandis que le reste sera couvert par le partenaire contractuel. Les autorités indiquent que l'initiative répond à des besoins

urgents, alors que la surveillance de la frontière terrestre longue de 400 kilomètres demeure limitée. Jusqu'à récemment la police frontalière comptait un peu plus de 300 agents, un effectif jugé insuffisant face aux défis liés à la contrebande et aux activités criminelles transnationales.

Le programme prévoit l'installation de scanners dans les ports de Port-au-Prince, du Cap-Haïtien et de Saint-Louis-du-Sud, ainsi que dans plusieurs postes frontaliers terrestres. Des unités mobiles seront également déployées dans d'autres installations portuaires afin d'étendre les capacités de contrôle sur l'ensemble du territoire.

Les infrastructures d'immigration devraient aussi bénéficier de nouvelles technologies, notamment des systèmes d'identification et de surveillance modernisés. Des travaux de reconstruction et de réhabilitation de bâtiments administratifs sont annoncés afin d'améliorer les conditions de fonctionnement des services publics concernés.



Des agentes de la police frontalière (POLIFRONT)

La Cour a exigé des ajustements au contrat initial, notamment sur les mécanismes financiers et les garanties prévues. Les autorités affirment que ce projet vise à renforcer la sécurité frontalière tout en augmentant les recettes douanières, dans un contexte marqué par des défis économiques et sécuritaires persistants.

Alex CALAS

Communicateur, Journaliste, Analyste sociopolitique, Relationniste, Facilitateur des activités événementielles, Défenseur des Droits Humains et Directeur Exécutif de Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP)

Email : ohdphaiti@gmail.com

Phone +509 3639 5588

www.magazinehaitiespoir.site
Facebook. Magazine Haïti-Espoir

ADMINISTRASYON JENERAL DWÀN



Lancement du module ASYVAL par l'Administration Générale des Douanes...

Lalwa ak Leta Santral bay Administrasyon Jeneral Dwàn plen pouvwa poul goumen kont kontrebann sou fontyè, nan ewopò ak nan waf yo. Konsa, ajan dwàn yo gen otorizasyon pou yo:

- arete moun ki ap fè kontrebann;
- arete chofè kap transpòte machandiz kontrebann ;
- sezi machin ki ap transpòte yo;
- sezi machandiz sa yo.

Ou menm ki gen gwo depo ak magazen, se pou fakti ak papye dwàn ou toujou pare pou montre enspektè dwàn yo. Ladwàn pap jwe, paske san lajan ladwàn, Leta pap ka fonksyone ni bay popilasyon an sèvis

MALÈ AVÈTI PA TOUYE KOKOBE ! EDE LETA POU LETA KA EDE NOU!



La femme face au mariage dans la société haïtienne : entre contraintes sociales et liberté de choix

Par Mutchi Obas



Mariage au Palais Sans-Souci, Milot, Nord d'Haïti.

En Haïti, le mariage demeure trop souvent présenté comme une médaille sociale que la femme devrait porter pour attester de sa réussite. Cette attente collective, nourrie par des logiques patriarcales persistantes, réduit l'existence féminine à une équation appauvrissante : être mariée signifierait être accomplie. Une telle représentation invisibilise tout le reste des parcours académiques, des ambitions professionnelles, de la créativité, de l'engagement citoyen, du leadership et de la quête d'autonomie. Elle impose une hiérarchie des réussites où la trajectoire conjugale prime sur la réalisation personnelle, transformant un choix intime en obligation sociale et symbolique.

Cette logique produit des violences silencieuses. Des femmes se marient pour faire taire les commentaires, calmer les inquiétudes familiales, éviter les soupçons ou échapper à l'étiquette de « femme en retard ». Le mariage cesse alors d'être un espace de construction affective pour devenir une stratégie de survie sociale. On célèbre la robe blanche, mais on ignore les renoncements, les compromis forcés et parfois les frustrations qui l'accompagnent.

Il faut le dire sans détour : le statut marital n'est pas une mesure de la valeur humaine. Une alliance au doigt ne crée ni intelligence, ni dignité, ni réussite. Elle ne transforme pas une femme en citoyenne plus respectable ni en personne plus accomplie. Cette croyance relève d'une illusion collective entretenue par des normes sociales qui redoutent l'autonomie féminine.

Plus violente encore est la pression psychologique exercée sur les femmes célibataires, notamment autour de la trentaine. Les moqueries, proverbes fatalistes et commentaires intrusifs fonctionnent comme des mécanismes disciplinaires visant à rappeler aux femmes qu'elles seraient « hors norme ». L'expression populaire affirmant que « DOUB 6 MOURI NAN MEN FANM SA » n'est pas une plaisanterie anodine : c'est une arme symbolique qui pathologise le célibat féminin et fabrique de la honte là où il devrait y avoir liberté.

Cette obsession du mariage détourne également l'attention des véritables enjeux : la qualité de la relation, la sécurité émotionnelle, la compatibilité des projets de vie, la santé mentale et le respect mutuel. Trop de femmes sont encouragées à se marier, mais trop peu sont encouragées à se demander si elles seront heureuses, respectées et libres dans cette union.

Se marier doit être un acte volontaire, lucide et réfléchi entre adultes capables de consentement éclairé. Cela suppose aussi une conscience juridique : comprendre les régimes matrimoniaux, les implications économiques et les responsabilités partagées.

Sans cette préparation, le mariage peut devenir un terrain de conflits, de dépendance financière et de procédures judiciaires longues et épuisant. Mais la question dépasse le cadre du mariage. Elle touche au droit fondamental des femmes à exister en dehors du regard normatif de la société. Une femme n'est pas un projet conjugal en attente de validation. Elle est un sujet autonome, capable de désirer, d'explorer sa sexualité, de vivre des relations multiples ou aucune, de changer d'avis, de recommencer et de se définir par elle-même.

Exiger que les femmes se marient pour être acceptées est une forme de contrôle social. Les juger parce qu'elles ne le font pas est une forme de violence symbolique. Les presser, les culpabiliser ou les ridiculiser relève d'une intrusion dans leur intimité et leur trajectoire personnelle.

Il est temps de rompre avec cette narration étouffante. Le mariage n'est pas un passage obligé, ni une récompense, ni un certificat de respectabilité. C'est une option. Une possibilité parmi d'autres. Rien de plus.

Laisser les femmes respirer, choisir, aimer ou refuser, expérimenter, se tromper, recommencer et grandir n'est pas une faveur que la société leur accorde : c'est un droit. Et ce droit ne se négocie pas.



Marie Kistcha Mutchi OBAS

- Psychologue - Juriste - Journaliste
- Militante Afro-Féministe
- Entrepreneure Sociale

Formatrice certifiée par

ONU Femmes sur le Leadership Politique

et la Gestion des Campagnes Électorales.

**M PA P KITE ANYEN
SOU DO PITIT MWEN**

Tel: (509) 3812-6359 / (509) 4799-7582
(786) 464-0956
WWW.PROTECTA.HT

PROTECTA
Assurance-Territoire

AIC

L'absence de continuité stratégique

Par Moise Charles

L'administration publique haïtienne est marquée par une instabilité chronique qui compromet la mise en œuvre et la pérennité des politiques publiques. L'absence de continuité stratégique constitue un obstacle majeur au développement institutionnel et socio-économique du pays. Cet article propose une analyse des causes historiques et structurelles de ce phénomène, en mobilisant des données issues de travaux académiques et de rapports internationaux.

Origines historiques et institutionnelles

Selon Yves Lafortune, docteur en politiques publiques, les fondements de l'administration haïtienne ont été posés dans un contexte de guerre et d'instabilité post-indépendance. Les postes de direction étaient souvent attribués à des militaires comme récompense, ce qui a instauré une culture de favoritisme et de clientélisme au détriment de la compétence. Cette militarisation initiale a laissé une empreinte durable sur la fonction publique.

Réformes sans pérennité

Le Programme de modernisation de l'État 2018-2023, soutenu par l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), visait à améliorer la qualité du service public et à instaurer des règles de gestion équitables. Toutefois, les changements politiques successifs ont interrompu la mise en œuvre de ces réformes. Les projets n'ont pas survécu aux alternances, ce qui illustre la fragilité des initiatives institutionnelles en Haïti.

Diagnostic international

Un rapport de l'OCDE sur la gouvernance publique en Haïti souligne que, malgré des engagements en faveur d'une croissance durable, l'instabilité institutionnelle et l'absence de suivi stratégique compromettent les efforts de réforme. Les données montrent que les politiques publiques sont rarement évaluées, et que les mécanismes de suivi sont insuffisants pour garantir une vision à long terme.

Conséquences observées

- Projets abandonnés : Infrastructures et programmes sociaux restent inachevés.
- Gaspillage de ressources : Les investissements publics ne produisent pas d'impact durable.
- Perte de confiance citoyenne : Les services publics sont perçus comme inefficaces et instables.

Des pistes de solution

Pour renforcer la continuité stratégique, plusieurs mesures sont nécessaires :

- Institutionnaliser les réformes afin qu'elles survivent aux alternances politiques.
- Protéger la neutralité de la fonction publique pour limiter les remplacements massifs.
- Mettre en place des mécanismes d'évaluation et de suivi afin de garantir une vision à long terme.
- Valoriser la mémoire institutionnelle pour capitaliser sur les expériences passées.

L'absence de continuité stratégique est l'un des handicaps les plus lourds de l'administration publique haïtienne. Elle résulte d'un héritage historique marqué par le favoritisme et la militarisation, et se perpétue à travers l'instabilité politique et institutionnelle. Les données disponibles, qu'elles soient issues de recherches académiques ou de rapports internationaux, convergent vers une même conclusion : sans pérennité et neutralité, l'État haïtien ne pourra pas remplir sa mission de développement.



Moise Charles

Ingénieur en

Environnement

Spécialiste en droit international de l'eau.

En Gestion et

Sécurité de l'eau.

Consultant, Professeur,

Journaliste

Le nouveau ministre Serge Gabriel Collin se dit déterminé !

Le nouveau Ministre de l'Economie et des Finances, Serge Gabriel Collin

Pour sa part, Serge Gabriel Collin a déclaré assumer ses fonctions « avec humilité et détermination ». Il a dressé un tableau de la conjoncture économique, évoquant une inflation élevée, la contraction de l'activité et la pression accrue sur les finances publiques. Le ministre intérimaire a rappelé les priorités de l'Exécutif, notamment le rétablissement de la sécurité, l'organisation d'élections et la relance économique.

Le ministre de la Justice Patrick Péliissier, remettant l'ampliation au nouveau ministre de l'Economie et des Finances, Serge Gabriel Collin.

Il a indiqué que son action s'articulera autour de :

- 1.- La mobilisation des ressources internes ;
- 2.- Un meilleur pilotage des dépenses publiques ;
- 3.- La modernisation des administrations fiscale et douanière.

Il a insisté sur la préservation de la stabilité macroéconomique, mettant en garde contre un recours excessif au financement monétaire, qu'il estime susceptible d'alimenter l'inflation et d'accentuer la dépréciation de la gourde.

Citant des données récentes, il a mentionné un taux d'inflation de 25 % en 2025, une hausse des recettes publiques de 8 % et une progression des dépenses de 44 %. Selon lui, cette dynamique complique l'équilibre des

Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Patrick Péliissier, assurant l'intérim à la Primature en l'absence de Didier Fils-Aimé, a procédé à son installation officielle le Mercredi 25 Février 2026. En cette occasion, le directeur général du MEF, Bouco Jean-Jacques, a souligné la portée institutionnelle de cette transition, qu'il a présentée comme un acte de continuité administrative. Il a affirmé que le personnel du ministère s'engage à accompagner le nouveau titulaire dans la mise en œuvre des priorités gouvernementales et dans le renforcement de la gouvernance financière.

Collin prend les rênes du MEF dans un contexte marqué par des difficultés économiques et budgétaires persistantes. Il s'agit d'un contexte économique affecté par plus de cinq années de récession, une contraction du produit intérieur brut et l'aggravation de la crise sécuritaire. M. Jean-Jacques a donc appelé à une gestion efficiente des ressources publiques, et il a insisté sur la nécessité d'orienter chaque décision financière vers l'intérêt général.

finances publiques.

Le nouveau ministre a par ailleurs affirmé vouloir réduire l'écart entre les flux financiers effectifs et les engagements pris, notamment dans le cadre du programme SMP conclu avec le Fonds monétaire international (FMI).

Il a assuré que le respect de ces engagements reste compatible avec la gestion des urgences nationales.

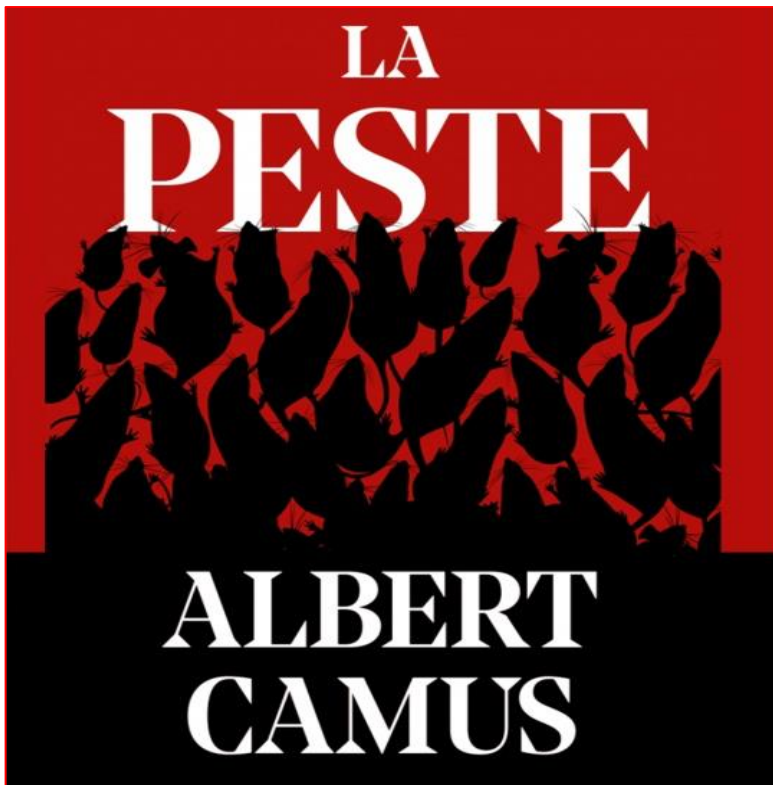
Serge Gabriel Collin a appelé la Direction générale des impôts à renforcer la disponibilité et la régularité des données relatives aux paiements émis et encaissés. Il a également plaidé pour une meilleure visibilité des créances de la Direction des grands contribuables.

Saluant les efforts de l'Administration Générale des Douanes (AGD), il a encouragé la poursuite de la consolidation institutionnelle, notamment en matière de production et de transmission rapide des données.

Il a enfin élargi son appel à l'ensemble des organismes autonomes rattachés au MEF, soulignant leur rôle dans la cohérence de l'action gouvernementale et dans la crédibilité de la gestion financière de l'État.

Magazine HAITI-ESPOIR

LA PESTE D'ALBERT CAMUS



<< Car la peste, ce n'est pas juste une épidémie ; c'est une métaphore de la condition humaine, de la guerre, de l'oppression, du mal qui revient toujours comme la peste >>.

Tout a commencé avec un rat mort. Et si une ville entière se retrouvait enfermée à cause d'un simple rat mort. C'est ce qui déclenche l'épidémie dans "LA PESTE", Chef- d'œuvre d'Albert Camus

Tout commencé à Orane en Algérie. Un matin, le docteur Rieux découvre un rat mort sur le pas de sa porte, puis un autre et encore un autre. Très vite, la peste se répand. Les autorités décident de fermer les yeux et quand elles agissent enfin, il est trop tard. La ville est bouclée. Les habitants, coupés du monde, sombrent dans la peur, l'angoisse et le désespoir.

Mais, au milieu du chaos certains se révèlent. Rieux soigne sans relâche ; Tarrou organise la résistance. Rambert, un journaliste veut fuir, mais finit par rester pour aider. Chacun fait face à l'absurde, à l'isolement, à la mort et à la question : que faire quand tout semble sans espoir ? Car la peste, ce n'est pas juste une épidémie ; c'est une métaphore de la condition humaine, de la guerre, de l'oppression, du mal qui revient toujours comme la peste.

Mais, Camus ne parle pas de résignation ; il parle de résistance par l'action, par la solidarité, par la fidélité à soi-même.

Alors, pourquoi ce roman résonne autant aujourd'hui ?

Parce qu'il nous rappelle que même face à l'absurde, choisir de rester humain, est un acte de courage.

NB. Tiré de "Livres pour mieux vivre".

« La Peste » est considérée comme un chef-d'œuvre de la littérature du XXe siècle. C'est une allégorie poignante et pénétrante d'un monde que seule la catastrophe peut ré – humanisé. Ce roman captivant, riche en détails est d'une profonde perspicacité sur la nature humaine. Au fil des ans, il est devenu un classique incontesté de la littérature française et l'un des plus lus.

Suite page suivante



Albert Camus (Mondovi, aujourd'hui Dréan, Algérie française, 7 novembre 1913 – Villeblevin, France, 4 janvier 1960) était un romancier, essayiste, dramaturge, philosophe et journaliste français, né en Algérie française.

Sa pensée s'est développée sous l'influence des arguments philosophiques de **Schopenhauer**, **Dostoïevski**, **Nietzsche** et de l'existentialisme allemand. On lui attribue la paternité du courant philosophique connu sous le nom d'absurde, bien que dans son ouvrage *L'Énigme*, Camus lui-même rejette l'étiquette de « prophète de l'absurde » et la juge inappropriée.

Il a souvent été associé à l'existentialisme français, bien que Camus se soit toujours considéré comme distinct de ce courant. [2] Les différences et les distances significatives entre **Sartre** et **Camus** méritent une analyse approfondie. Malgré sa prise de distance consciente vis-à-vis du nihilisme, il en a préservé l'idée de liberté individuelle.

Il a participé à la Résistance française pendant l'occupation allemande et s'est engagé dans les mouvements libertaires d'après-guerre. En 1957, il a reçu **le prix Nobel de littérature** pour « *une œuvre qui met en lumière les principaux problèmes auxquels est confrontée*

la conscience de l'homme moderne ».

Ses œuvres principales sont : *L'Étranger* (1942), *Le Mythe de Sisyphe* (1942), *Caligula* (1944), *La Peste* (1947), *L'Homme Révolté* (1951), *La Chute* (1955).



Sécurisez votre vieillesse en vous Assurant à l'Office National d'Assurance-Vieillesse.

Travailleurs
Commerçants
et petites bourses

Professionnels
Grandes, moyennes

ONAV se sèl baton vyeyès ou !!

SERVICE MARITIME DE NAVIGATION D'HAÏTI SEMANAH



Le SEMANAH a une mission de régulation et de contrôle des eaux maritimes haïtiennes, qu'il soit côtier, régional ou international. Il agit suivant les directives de son Conseil d'Administration composé du :

- Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications, Président*
- Ministre de l'Économie et des Finances, Membre*
- Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes, Membre*
- Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Membre*
- Ministre du Commerce et de l'Industrie, Membre*
- Directeur Général de l'Institution, Secrétaire du Conseil*



Au milieu, le Directeur Général Eric Prévost Junior

Le SEMANAH joue donc un rôle important en aidant l'État à cerner dans son ensemble les multiples problèmes liés au domaine maritime.

Dans un milieu en perpétuelle mutation et à côté de l'intensification des exigences, le SEMANAH joue un rôle de premier ordre dans la sécurité, la sûreté du transport maritime et la protection de l'environnement marin. Cette mission s'exerce dans les limites de sa juridiction à travers sa structure fonctionnelle.

De plus, par son implantation territoriale, le SEMANAH offre un service public de proximité aux usagers de la mer.



PACTE NATIONAL POUR LA STABILITÉ ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

Vu les articles de la Constitution déterminant le fonctionnement des pouvoirs de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les limites territoriales des départements, des arrondissements, des communes et des sections communales de la République ;

Vu le décret du 20 octobre 2015 modifiant certaines dispositions du décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les limites territoriales des départements, des arrondissements, des communes et des sections communales de la République ;

Vu la loi du 23 avril 2019 établissant la commune des Iles Cayemittes ;

Vu le décret du 9 décembre 2020 élevant au rang de commune la 2ème section communale de Grand Bassin dans la commune de Terrier Rouge ;

Vu le décret du 11 mars 2021 élevant le quartier de Ducis au rang de commune et fixant ses limites, celles de la commune de Torbeck et de ses sections communales ;

Vu l'accord du 21 décembre 2022 publié dans le Moniteur du 3 janvier 2023 ;

Vu le consensus de la Jamaïque du 11 mars 2024 ayant conduit à la création du Conseil Présidentiel de Transition (CPT) ;

Vu le décret du 10 Avril 2024, portant création du Conseil Présidentiel de Transition ;

Vu le Décret du 23 Mai 2024, déterminant l'organisation et le mode de fonctionnement du CPT ;

Vu la résolution 2793 (2025) du Conseil de Sécurité relative à la formation de la Force de Répression des Gangs (FRG) ;

Vu le Décret électoral du 1e décembre 2025 ;

Vu la résolution 2814 (2025) du Conseil de Sécurité prorogeant le mandat du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) ;

Préoccupés par la persistance de la situation d'exception établie dans le pays depuis le 7 juillet 2021 ;

Œuvrant pour l'instauration d'un climat de stabilité et de prévisibilité qui garantisse la continuité de l'État, favorise les investissements, la création d'emplois productifs et facilite l'organisation d'élections transparentes ;

Conscients de la nécessité de mobiliser les forces vives du pays dans la recherche d'une solution permettant la restauration durable de l'ordre républicain ;

Convaincus de la nécessité de continuer le dialogue entre les forces vives afin d'instaurer durablement la stabilité et la paix civile dans notre communauté ;

Considérant la cérémonie organisée le 7 février 2026 sous la conduite du Coordonnateur du Conseil Présidentiel de Transition transférant la gestion du pouvoir exécutif au Conseil des Ministres présidé par le Premier Ministre ;

Considérant l'engagement du Premier Ministre Alix Didier FILS-AIME de rétablir la sécurité, d'organiser des élections et de mettre en œuvre un programme d'apaisement social lors de son adresse à la Nation du 7 février 2026 ;

Considérant la nécessité d'établir un leadership de confiance, d'équilibre et de neutralité au niveau du pouvoir exécutif, conditions indispensables à l'organisation, sans délai, d'élections inclusives et transparentes pour installer des autorités élues à la tête de l'État

Considérant la nécessité de garantir la continuité de l'État, de maintenir un climat de stabilité et d'encourager la dynamique de succès démontrée sur le terrain par les forces nationales de sécurité dans leur lutte contre les groupes illégalement armés ;

Des organisations politiques, économiques, sociales et des groupes de la société civile réunis à Port-au-Prince le 2026, ont adopté les dispositions du « *Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections* » ci-après dénommé « Pacte National ».

→ Suite page suivante

Article 1. Le Pacte National encadre la période intérimaire de manière à permettre aux nouvelles Autorités de mobiliser efficacement l'Appareil d'État, afin de créer sans délai, les conditions sécuritaires nécessaires à l'organisation d'élections inclusives et transparentes selon le calendrier établi par le Conseil Electoral Provisoire (CEP).

Article 2. À la fin du mandat du Conseil Présidentiel de Transition le 7 février 2026, le Conseil des Ministres sous la présidence du Premier Ministre Alix Didier

Article 3. Le Conseil des Ministres exerce le pouvoir pendant la période intérimaire courant du 7 février 2026 jusqu'à l'organisation des prochaines élections et l'installation d'élus légitimes à la tête de l'État conformément aux dispositions de l'article 1 du présent Pacte.

Article 4. Dès la signature du Pacte National le Premier Ministre Alix Didier FILS- AIME entame des consultations pour former un Cabinet Ministériel impartial, technique et efficace avec des hommes et des femmes, choisis sur la base de critères de compétence, d'objectivité et d'éthique.

Article 5. Les membres du Gouvernement sont des serviteurs de l'État engagés dans une œuvre collective et citoyenne de restauration de la sécurité et d'organisation des élections. Ils s'abstiennent d'utiliser les ressources publiques à des fins partisans et éviter d'instrumentaliser l'Appareil d'État à des fins politiques.

Article 6. Le Gouvernement, ayant à sa tête le Premier ministre Alix D. FILS AIME exerce toutes les attributions conférées par la Constitution et les dispositions du Pacte National.

Article 7.- La mission du Gouvernement est de :

- orienter et dynamiser l'Appareil d'État pour créer un environnement sécuritaire nécessaire à l'organisation des élections,
- fournir des services de base aux citoyens, notamment ceux résidant dans les quartiers précaires,

dans les zones rurales et les régions victimes de la violence des groupes armés,

- renforcer les structures de sécurité et de défense nationale (PNH/ FAD'H) pour rétablir l'autorité de l'État, garantir la libre circulation sur l'ensemble du territoire,

- définir avec les partenaires internationaux les modalités de coopération avec les forces nationales de sécurité eu égard à la résolution 2793 (2025) du Conseil de Sécurité,

- opérer des renforcements institutionnels pour permettre un meilleur fonctionnement de l'Appareil de l'État,

- mettre en place un Comité ad hoc pour instaurer un dialogue permanent entre les forces vives du pays pour l'élaboration d'un projet de société,

- s'assurer que l'administration électorale soit professionnelle et moderne pour organiser des élections transparentes afin de transmettre le pouvoir à des élus légitimes suivant le calendrier électoral établi.

Article 8. Le Gouvernement prend toutes les dispositions pour renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police Nationale d'Haïti (PNH) et des Forces Armées d'Haïti (FAd'H) dans la lutte contre les groupes armés pour :

- garantir la libre circulation sur l'ensemble du territoire,
- contrôler l'espace maritime et aérien,
- sécuriser tous les axes routiers.

Article 9. Le Gouvernement définit le protocole de coopération entre les forces nationales de sécurité et la Force de Répression des Gangs (FRG) dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2793 (2025).

Article 10. Le Gouvernement prend des dispositions pour remobiliser la Commission Nationale de Désarmement de Démantèlement et de Réinsertion (CNDDR).

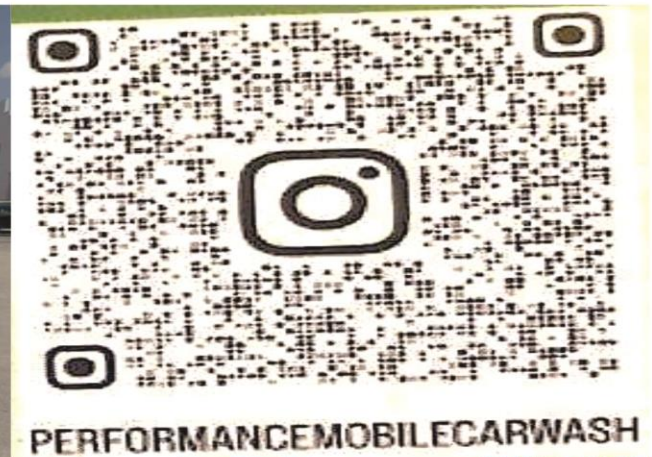
**Lisez HAITI-ESPOIR,
Le magazine des bonnes analyses.**

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine « Haïti-Espoir »

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

PERFORMANCE MOBILE CARWASH



- Buff Hand
- Spray Wax
- Shampoo Shine
- Bright and Full Detail



- We take pride in making your vehicle!
- Better Service and better Price!
- After 5 washes get one free.

PERFORMANCE CARWASH

Address:

Dade County and Broward County, Miami, Florida, USA.

Phone: 786-226-5619

We take Zelle, Cash App, Venmo, Apple Wallet.

By appointment only.



Jean Volcy, owner, car detail

POLÉMIQUE ENTRE L'EX-CONSEILLER-PRÉSIDENT SMITH AUGUSTIN ET LE PROFESSEUR PIERRE ÉTIENNE

1.- Correspondance de Smith Augustin



L'ex-Conseiller-Président

Objet: Demande de clarification et de rectification publique

Cher Professeur Sauveur Pierre Étienne,

J'espère que vous allez bien.

Je me permets de vous écrire à la suite de votre intervention à l'émission Le Point animée par Wendell Théodore, diffusée le 9 février 2026. Je suis Smith Augustin, ancien conseiller-président, lecteur assidu de vos travaux intellectuels et auditeur attentif de vos prises de parole publiques.

Au cours de cette émission, entre 13'10 et 13'42, vous avez associé mon nom à l'assassinat du feu Président Jovenel Moïse, en affirmant que j'aurais accordé le visa haïtien à des mercenaires colombiens impliqués dans le complot et le crime.

Ces propos constituent une mise en cause directe d'une gravité exceptionnelle. Ils portent atteinte à mon honneur, à ma réputation et à mon intégrité, et sont de nature à engager votre responsabilité d'autant plus que vous avez déclaré, au cours de l'émission, détenir des preuves à l'appui de vos propos.

Dans un premier temps, j'avais choisi de ne pas réagir, par considération pour votre stature académique et politique. Toutefois, constatant que certains adversaires politiques tentent désormais d'exploiter publiquement ces propos à mon encontre, je me vois dans l'obligation de solliciter de votre part une clarification formelle.

Tout d'abord, je déments catégoriquement toute implication, directe ou indirecte, dans l'octroi de visas ou dans tout acte lié au fait tragique évoqué. Je n'ai jamais été sollicité, ni directement ni indirectement, pour une quelconque démarche relative à l'octroi de visas dans le cadre que vous évoquez. Et, je me permets aussi de vous rappeler, Professeur, qu'un ambassadeur ne dispose ni

matériellement ni légalement de la compétence pour délivrer lui-même un visa à des ressortissants étrangers, en l'absence de fonctions consulaires l'y habilitant expressément.

Il m'apparaît donc nécessaire que la lumière soit faite immédiatement sur cette question. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir rendre publiques les preuves que vous avez affirmé détenir dans un délai de 72 heures. À défaut, je vous invite à procéder à une rectification publique de vos propos, afin de préserver à la fois la rigueur qui caractérise votre parole et ma réputation.

Confiant dans votre sens des responsabilités et dans votre attachement aux principes d'intégrité intellectuelle, je souhaite que cette situation puisse trouver une issue amiable, respectueuse et digne.

En vous priant d'en accuser réception, qu'il vous plaise, Monsieur le Professeur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Smith Augustin

Page suivante

**Lisez HAITI-ESPOIR,
Le magazine des bonnes analyses.**

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine « Haïti-Espoir »



Le professeur Sauveur Pierre Etienne

Contrairement à votre lecture, mes propos n'avaient pas pour objet de vous imputer la commission directe du magnicide du président Jovenel Moïse. Ils visaient à interroger votre rôle institutionnel en tant que chef de mission diplomatique.

Il convient de rappeler à cet égard que, même en l'absence d'un manuel de procédures formelles encadrant l'octroi de visas à certains ressortissants étrangers – notamment ceux de pays soumis à l'obligation de visa pour se rendre en Haïti – l'administration haïtienne a néanmoins fonctionné, de manière constante, sur la base d'un protocole institutionnel établi dans la pratique.

Ce protocole repose sur une chaîne décisionnelle claire : réception des demandes au niveau diplomatique ou consulaire ; transmission des dossiers, par la voie du ministère des Affaires étrangères, au ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ; puis retour des autorisations émises par ce dernier -toujours par le canal diplomatique- aux missions ou postes consulaires concernés pour l'octroi des visas.

Cette pratique administrative constante, bien qu'imparfaitement formalisée, n'en constitue pas moins un cadre institutionnel réel, identifiable et traçable. Elle établit que les demandes de visa, notamment celles présentant un enjeu sécuritaire, comme ce fut le cas pour les mercenaires colombiens, s'inscrivent nécessairement

Objet : Réponse à votre correspondance en date du 20 février 2026

Cher Monsieur Smith Augustin,

J'ai pris connaissance de votre correspondance ayant pour objet : « Demande de clarification et de rectification publique » relative à mon intervention concernant l'assassinat du président Jovenel Moïse, lors de l'émission Le Point du 9 février 2026, diffusée sur Radio Télé-Métropole.

Je persiste à considérer que la gravité exceptionnelle de ce crime transnational interdit toute lecture étroitement formaliste de la part de ceux-là mêmes qui exerçaient une responsabilité avérée dans la sécurité interne et externe de l'État. La recherche de la vérité commande, au contraire, que soient scrutées, avec une rigueur absolue et sans complaisance, les chaînes de responsabilité institutionnelle, dès lors que des fonctions stratégiques ont été exercées dans un environnement régional réputé pour les menaces et les risques structurels qu'il fait peser sur la souveraineté, la sécurité et la stabilité d'Haïti.

dans un circuit interministériel au sein duquel les autorités diplomatiques de premier rang ne sauraient être étrangères.

La doctrine du droit diplomatique, éclairée par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961, enseigne que l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire est :

- un acteur central de l'alerte stratégique ;
- un coordonnateur institutionnel de l'information sensible ;
- un maillon essentiel de la prévention des menaces pesant sur l'État accréditant.

Ce devoir de vigilance ne s'exerce pas dans l'abstrait. Il doit être apprécié au regard de la réalité géopolitique et régionale dans laquelle s'inscrit la mission.

Or, nul ne peut sérieusement contester que :

- Haïti occupe, dans la région, une position de vulnérabilité sécuritaire structurelle ;
- la Caraïbe et l'espace insulaire ont historiquement servi de zones de transit dans des opérations de déstabilisation politique ;
- des précédents avérés de circulation de mercenaires, de projets de coups d'État et d'actions de gangs armés existaient dans les mois ayant précédé l'assassinat du président.

Page suivante

Dans un tel contexte, un ambassadeur compétent, soucieux de ne pas devenir un rouage passif de mécanismes criminels, ne peut se contenter d'une vigilance ordinaire. Le chef de mission diplomatique demeure informé de –ou, à tout le moins, ne saurait légitimement ignorer- l'existence de flux inhabituels de ressortissants étrangers, particulièrement lorsque ceux-ci concernent des profils susceptibles de présenter un risque sécuritaire.

À ce stade, la question est d'examiner votre responsabilité dans ce que vous avez fait – ou omis de faire – sur le plan institutionnel, dans l'exercice d'un mandat diplomatique occupé à un point névralgique de la préparation logistique d'un crime politique majeur. Cette recherche de la vérité s'impose d'autant plus que les événements ayant suivi cet assassinat ont conduit à une reconfiguration du pouvoir dont vous êtes, objectivement, l'un des acteurs politiques bénéficiaires.

Je demeure persuadé, Monsieur Augustin, que vous êtes en mesure d'apporter des éclaircissements substantiels au juge d'instruction compétent. Le peuple haïtien est en droit d'attendre que toute personne ayant exercé des responsabilités stratégiques contribue, sans réserve et sans posture défensive, à faire toute la lumière sur ce crime odieux.

En conséquence, j'en appelle à votre sens des responsabilités institutionnelles et à votre conscience du moment historique que traverse notre pays, afin de contribuer à éclaircir les zones d'ombre entourant l'assassinat du président Moïse.

Veuillez recevoir, cher Monsieur Augustin, l'expression de mes salutations patriotiques.

Le 21 février 2026

Sauveur Pierre Étienne, Ph. D.

HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l'actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d'Haïti et du Monde. La finalité, c'est d'apporter sa pierre à la reconstruction d'Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd'hui au fond de l'abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l'éthique, la neutralité et l'objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l'austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !

Riva Nyri Précil, la perle en mouvement !

Par Jean Manfred Siméon



La diva Riva Nyri Précil sur scène.

Aujourd'hui nous avons le plaisir de vous inviter, chères lectrices, chers lecteurs, à la découverte de **Riva Nyri Précil**: chanteuse, peintre, sculptrice et voix d'Haïti dans la diaspora. Née à Brooklyn, New York (États-Unis) le 28 Mars 1989, l'haïtiano-américaine poursuit une carrière artistique qui la place déjà au-devant de la scène. Avec un répertoire composé de trois albums et un single (*Maji*) très prisés, Riva Nyri Précil trace un parcours musical qui s'annonce exceptionnel. Dans cette édition, nous allons parcourir sa belle production musicale pour découvrir son talent, ses motivations, ses sources d'inspiration, son attachement à la terre ancestrale, son amour pour la culture haïtienne et la valeur de son oeuvre aux couleurs locales.

A 36 ans, le répertoire musical de Riva Nyri précil ne laisse aucun doute sur son grand talent artistique et le rêve de réussite qui l'habite. Aussi, notre présentation est-elle à la fois un appel à pénétrer dans l'univers de l'artiste et un hommage à une Star haïtienne en expansion.

Perle De Culture – Une déclaration d'identité culturelle

Sorti en 2015, *“Perle De Culture”* est plus qu'un premier projet : c'est une affirmation profonde de racines et d'identité. L'album puise dans les traditions haïtiennes, mêlant rythmes folkloriques aux arrangements jazz sophistiqués, montrant que l'artiste sait fusionner tradition et modernité avec élégance. Les morceaux comme « *Legba* » et « *Batala* » captivent par leur authenticité, révélant une voix expressive et un sens artistique déjà affirmé dès les débuts de Riva Nyri Précil.

Dodo Titit – Une maturité musicale évidente

Avec *Dodo Titit*, sorti en 2021, Riva approfondit son exploration musicale en intégrant sa sensibilité R&B et soul aux racines haïtiennes, créant un son unique et personnel.



Les drapeaux des “loa” du vodou haïtien

L'album se distingue par sa profondeur émotionnelle et sa capacité à parler tant aux cœurs qu'à l'esprit. C'est une œuvre qui montre une artiste en pleine maîtrise de sa voix et de ses thématiques, oscillant entre introspection, rythmes ancrés et modernité.



Plus récemment, *Enkantasyon* (2025) s'impose comme un chef-d'œuvre artistique en devenir. Avec 11 titres variés, ce projet illustre la capacité de Précil à renouveler son art, tout en restant fidèle à son héritage culturel. Les chansons fusionnent rythmes traditionnels, poésie lyrique et sons contemporains, créant une atmosphère riche et

captivante. Des titres comme « *Ayiti Pou Nou* » – en featuring avec Steves J. Bryan – célèbrent l'unité, l'identité et la passion musicale, affirmant le statut de l'artiste comme voix influente de la musique haïtienne contemporaine.

Une carrière artistique remarquable

Dans l'ensemble de sa discographie, **Riva Nyri Précil** réussit à fusionner avec finesse les traditions haïtiennes et les genres modernes tels que le R&B, la Soul et le Jazz. Chaque album est une étape importante de son parcours artistique : une quête d'authenticité, une réflexion culturelle profonde et une créativité sans compromis. Sa

musique ne se contente pas d'être entendue : elle touche, raconte et unit.

Jean Manfred SIMÉON

Licencié en Droit

Directeur de l'Alliance Française des Cayes

Professeur de Français

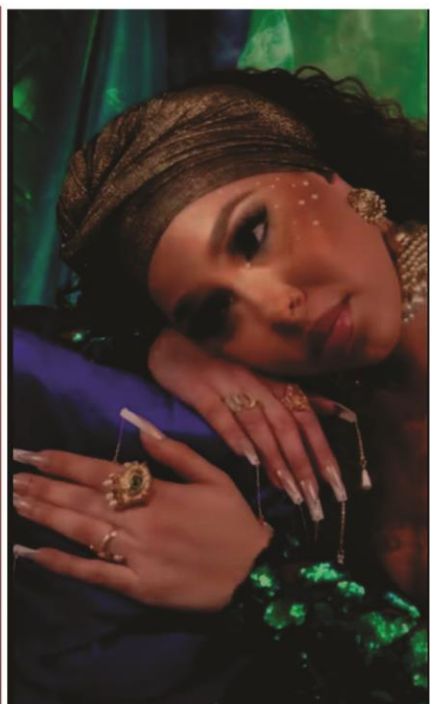
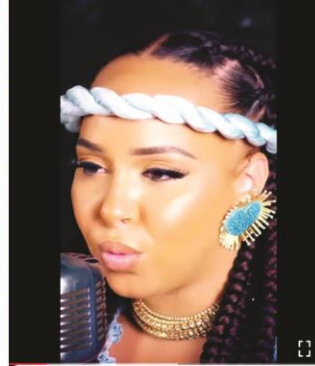
**Lisez HAITI-ESPOIR,
Le magazine des bonnes analyses.**

www.magazinehaitiespoir.site

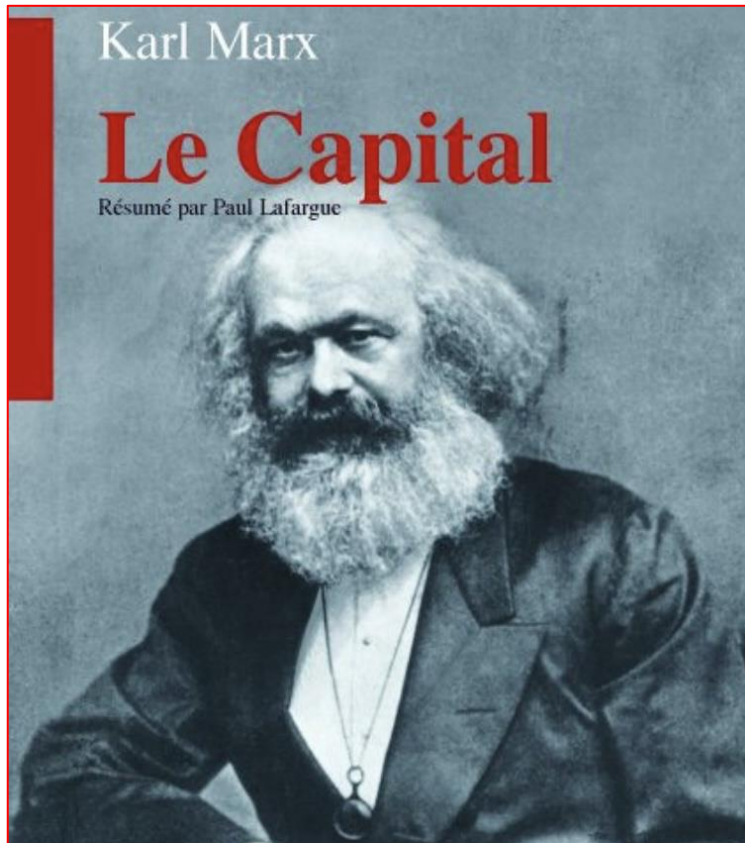
Facebook : Magazine « Haïti-Espoir »

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

RIVA NYRI PRÉCIL EN DIFFÉRENTES OCCASIONS



“LE CAPITAL” DE KARL MARK



Mais pourquoi ‘*Le Capital*’ est-il considérée comme une oeuvre majeure sur l’économie et la société?

Et pourquoi Marx reste –t-il encore aujourd’hui une référence incontournable?

Dans ‘*Le Capital*’ Marx analyse le fonctionnement du système capitaliste et ses effets sur les travailleurs et la société. Il explique comment le capital naît de l’exploitation de la force de travail et comment le profit des capitalistes dépend de la plus-value créée par les ouvriers. Il écrit les mécanismes économiques qui produisent les inégalités, la concentration des richesses et les cycles de crises inhérents au capitalisme.

Marx expose également le mécanisme de l’aliénation. Le travailleur dépossédé des fruits de son travail, perd sa créativité et son humanité. Selon lui le capitalisme, engendre la domination d’une minorité sur la majorité et restreint la liberté réelle des individus. L’analyse de Marx combine théorie économique, critique sociale et perspective historique montrant que le système est dynamique mais fondamentalement conflictuel.

Pourquoi Le Capital reste-t-il encore si pertinent aujourd’hui?

Parce qu’il permet de comprendre les structures économiques et sociales, les rapports de pouvoir et les tensions qui traversent nos sociétés contemporaines. Marx montre que l’économie n’est jamais neutre; elle façonne la vie des hommes, leurs conditions de travail, leurs opportunités et leurs relations sociales.

Son ouvrage invite à réfléchir sur la justice, l’égalité et la possibilité de transformer les structures économiques pour le bien commun.

Extrait de ‘*Livres pour vivre*’

Cadre conceptuel :



Le capital : les fonds (argent) que les propriétaires des moyens de production utilisent pour mettre en valeur la force de travail des prolétaires. Une partie du capital sert à acquérir les équipements, les biens et les services : *capital constant* ; une autre partie sert à payer les salariés : *capital variable ou travail*. La deuxième partie crée de la *valeur nouvelle ou valeur ajoutée*. Quand le capital constant ou composition organique du capital augmente, la rentabilité du capital investi se réduit.

Les prolétaires : les travailleurs, les salariés, les ouvriers.

Prolétariat : partie de la classe ouvrière qui est consciente de son exploitation, selon la théorie marxiste.

Bourgeoise : propriétaire des facteurs de production.

Rapport de production : Les relations sociales qui s'établissent entre les gens, dans le cadre de l'activité productive. La place occupée position par rapport à la production. Dans le mode de production capitaliste, la bourgeoisie possède le capital et la production, et le prolétariat ou le salariat possède la force de travail.

Moyens de production : les ressources naturelles (moyens passifs) et les forces productives (moyens actifs). Ce qu'on utilise pour produire : terres, outils, machines, ordinateurs, usines, bureaux, transports, infrastructures, etc.

Forces productives : la force de travail humaine.

Facteurs de production : ressources économiques utilisées pour produire : ressources naturelles (*la terre*),

ressources financières (*le capital*), et ressources intellectuelles (l'esprit d'entreprise ou *entrepreneuriat*), le capital humain ou *le travail*. Les facteurs sont les éléments qui entrent dans la fabrication d'un bien. Facteurs de production = Moyens de production + la main d'œuvre, selon Marx.

Les modes de production : ce sont les types de production à travers l'histoire :

- le mode primitif ou communisme primitif,
- le mode esclavagiste ou société esclavagiste,
- le féodalisme ou société féodale ;
- le capitalisme ;
- le socialisme.
- NB. Le communisme (étape suprême du socialisme, qui ne sera jamais atteinte).

A chaque étape du développement de la production, les individus interagissent différemment entre eux, avec la nature et les moyens de production.

Plus-value (PV): bénéfice tiré du processus de production.

Valeur ajoutée (VA) : la richesse créée lors du processus de production.

Productivité : quantité produite par unité de temps (heure) ou d'espace (hectare).

Magazine Haïti-Espoir

HAITI-ESPOIR :
IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef
Me. Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction
Mutchi Obas
Alex Calas
Ing. Moïse Charles
Ing. Yves Junior Vancol
Me. Manfred Siméon
Me. Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin

Promotion
Alex Calas

Reporter
Thomas Goldy

Responsables de Publicité
Jean Robert Lhérisson
Eder Rosier

Marketing et distribution
Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
Alexis Jean Billy.

"Le rituel de l'échec"

Par Hugue Célestin



Las ville de Matanzas, Cuba

À Matanzas, capitale de la province du même nom sur l'île rebelle de Cuba, la terre ne se contente pas de produire du sucre ; elle retient, dans ses strates brûlées par le soleil, le souffle des révoltes et des promesses inachevées. Le 26 juillet 1953, à Santiago de Cuba, l'assaut de la caserne Moncada éclata dans la nuit cubaine. Ce fut un échec militaire, une défaite sanglante pour les insurgés, mais déjà la naissance d'une prophétie qui allait marquer le destin de l'île. Dans le fracas des balles et le silence des prisons, Fidel Castro et ses compagnons semailaient la conviction que l'histoire, tôt ou tard, s'absoudrait de leurs premières erreurs. Matanzas, entre ses champs de canne à sucre et sa baie immobile, recueillait ces secousses à la manière dont l'océan étreint les naufragés oubliés. Chaque tige ploie sous le vent du passé, chaque vague reflète les rêves de liberté que les générations ont portés en secret, que les douleurs et les colères patientes ont nourris.

Lorsque, en Janvier 1959, la Révolution triompha enfin, ce ne fut pas seulement le renversement d'un régime, mais l'accomplissement d'une longue gestation née de l'échec. La ville devint l'écho vibrant des insurgés, portant dans ses ruelles le souffle des révoltes passées. La baie, miroir silencieux des départs et des retours, recueillait dans sa lumière grave la lente germination d'une liberté conquise et le murmure des promesses

portées par les générations à venir. Au milieu de ce décor d'ombres et de clartés, entre les cheminées des anciennes centrales sucrières et les rues parcourues par des passants pressés, deux adolescents se croisaient chaque matin sur le chemin de l'école. Dans le secret de leurs regards, ils choisirent d'aimer. Ils prolongèrent à leur manière l'élan prophétique de cette révolution, offrant une leçon silencieuse et insistante selon laquelle l'échec, lorsqu'il est écouté, peut devenir la matrice du destin.

Pour eux, aimer devenait un acte fragilement obstiné, un geste de résistance face aux contraintes quotidiennes et aux pénuries imposées par le blocus américain. Les moteurs s'éteignaient faute de carburant, et dans les hôpitaux, les incubateurs restaient froids, laissant de nombreux nouveau-nés succomber. Autour des couveuses, les parents retenaient leur souffle, caressant de petites mains pour transmettre un peu de chaleur. Chaque lampe vacillante projetait des lueurs tremblantes sur les murs pâles, et le silence se rompait parfois d'un gémissement, écho subtil d'espoir et de peur mêlés. Dans ce contexte, les amants échangeaient une main frôlée sous l'œil soupçonneux des passants, un sourire au détour d'un parc, ou un message discret envoyé avant que le réseau ne s'éteigne à nouveau. Leur lien persistant reflétait une certitude plus ancienne que les blocus et plus vaste que les pénuries. La dignité et la vie pouvaient encore éclore,

même sous les pressions les plus cruelles.

À travers leur trame intime circulait une mémoire plus vaste, celle des eaux et du tonnerre. À Matanzas, l'amour prenait le nom d'Ochún, rivière dorée de douceur et de fécondité, tandis que la force s'incarnait en Changò, maître du feu et de la foudre. Leur union symbolisait l'équilibre entre caresse et puissance, entre patience et

éclat. Sans le formuler, les deux adolescents marchaient dans cette alliance persistante, l'eau contournant les obstacles et l'éclair fendait le ciel. Ils refusaient d'être de simples silhouettes passagères, des figures effacées par les contraintes et les privations. Héritiers d'une île qui a appris à transformer la contrainte en orgueil et la vie en amour, en paix, en progrès et en liberté.

La recentralisation de la transition permanente



Le Chef de l'Exécutif monocéphale, Alix Didier Fils-Aimé

Alors que Cuba enseignait que l'échec pouvait devenir prophétie, Haïti nous montre que l'échec se transforme en spectacle. Le 7 février 2026 a officiellement sonné le glas du Conseil Présidentiel de Transition (CPT). Présenté comme une solution haïtienne à la crise, son objectif était de stabiliser l'exécutif, de relancer le processus électoral, de coordonner la réponse sécuritaire et, en filigrane, de rassurer les bailleurs. Après des manœuvres frénétiques et des tractations souvent maladroites, et sous l'œil insistant de Washington, le CPT a cédé la gestion du pouvoir exécutif au Conseil des ministres, désormais dirigé par le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé. Cet acte s'apparente à une formalité institutionnelle, un passage ordonné dans la continuité de l'État moribond.

Derrière cette apparente normalité, un changement majeur s'impose. La collégialité transitoire disparaît, remplacée par une verticalité assumée et sans concession.

Le Premier ministre devient l'axe unique du pouvoir exécutif. Il concentre toute l'autorité, incarne le visage central de l'État en coma, dialogue avec les partenaires internationaux, garantit le processus électoral et orchestre la réponse sécuritaire. Dans ce contexte de crise, le droit transitoire se plie aux besoins de l'urgence et la centralisation sert de prétexte d'efficacité. Il en résulte une configuration paradoxale. Un pouvoir national centralisé, mais suspendu aux règles et contraintes d'une architecture internationale qui le domine autant qu'il l'article.

Depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021, Haïti a traversé une succession d'accords politiques censés encadrer les transitions et sortir le pays de la crise institutionnelle. C'est ainsi que, quelques semaines après la prise de fonctions, le Premier ministre Ariel Henry, a signé le 11 septembre 2021, avec une vingtaine de partis

politiques, secteurs d'affaires et groupes de la société civile, un premier accord politique intitulé "Pour une gouvernance apaisée et efficace de la période intérimaire". Ce texte visait à instaurer un gouvernement de consensus, à renforcer l'autorité de l'État, à créer des espaces de dialogue entre acteurs sociaux et politiques, et à poser les bases d'un climat propice à des élections générales et à un référendum constitutionnel dans les mois suivants.

Un second accord politique, signé par Ariel Henry le 21 décembre 2022 et intitulé "Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes", réunissait des partis politiques, des organisations sociales et le secteur privé. Ce texte adoptait un calendrier de transition de 14 mois, avec pour objectif l'organisation d'élections générales et l'installation d'un gouvernement élu à partir de février 2024. Il prévoyait également la création d'organes de gouvernance transitoire, tels qu'un Conseil suprême de transition et un Organe de contrôle de l'action gouvernementale, chargés de superviser la mise en œuvre du processus électoral. Ces deux accords visaient à conférer une légitimité à l'exercice du pouvoir en l'absence d'un parlement et d'un président élus.

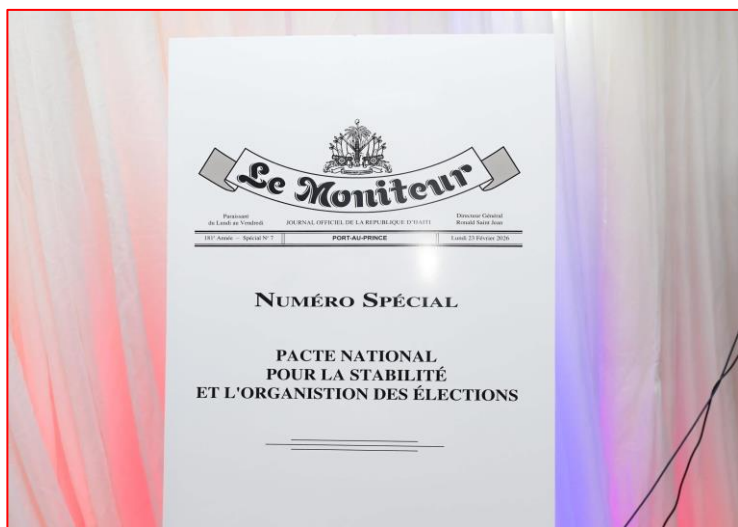
Les dirigeants de la Caribbean Community (CARICOM), à l'initiative de Washington, ont convoqué une réunion d'urgence à Kingston, en Jamaïque, réunissant des représentants haïtiens de partis politiques, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des partenaires internationaux tels que les États-Unis, la France, le Mexique et l'Organisation des Nations Unies. La rencontre visait à dépasser l'impasse institutionnelle provoquée par la violence des gangs et l'isolement du

Premier ministre Ariel Henry. À l'issue de ces discussions, une déclaration d'orientation commune a été adoptée. Celle-ci engageait les protagonistes à mettre en place un dispositif de gouvernance transitoire pour assurer la continuité de l'État, un plan d'action pour la sécurité à court terme et une voie vers des élections libres et crédibles.

La déclaration finale de la Jamaïque a conduit les parties à s'engager à créer un Conseil composé de neuf membres, chargé de piloter la gouvernance intérimaire et de préparer des élections dans une ambiance sécuritaire. Les participants ont convenu que ce Conseil serait constitué de représentants politiques, de membres du secteur privé et d'observateurs issus de la société civile, afin de refléter une pluralité fonctionnelle. Il aurait pour mission de désigner un Premier ministre intérimaire de sécuriser le pays et de superviser la mise en place d'un conseil électoral provisoire, garantissant la préparation technique et institutionnelle du scrutin à venir.

L'accord de Kingston a servi de pivot stratégique international pour encourager la démission d'Ariel Henry. Il fut présenté par ses promoteurs comme une étape nécessaire pour remettre Haïti sur la voie constitutionnelle, malgré les divisions internes persistantes et les défis sécuritaires majeurs. Il servait de cadre stratégique multipartite pour structurer la transition, en tentant de rapprocher des forces fracturées par des décennies de crise. Entre temps, La recentralisation semble offrir contrôle et continuité, mais elle ne cache pas que la légitimité se négocie surtout dans les cercles fermés ; derrière les textes officiels.

La démocratie notariale



Le *Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections* apparaît comme une tentative de formaliser ce qui existe déjà : un pouvoir central fort, appuyé par divers groupes et inséré dans une architecture internationale contraignante. Il intervient vingt-deux jours après le début de l'exercice solitaire du pouvoir exécutif et après des années de régime d'exception prolongé. Il ne surgit pas dans le vide et s'inscrit dans une séquence historique où les mêmes acteurs ne cessent de ressasser les mêmes solutions. Le texte ressemble davantage à un mécanisme de gestion du pouvoir entre initiés qu'à une véritable refondation démocratique. Il promet tout, en particulier des élections censées laver les péchés de cette transition sans fin, pour reprendre l'expression de l'écrivain haïtien Pierre-Raymond Dumas.

Le dispositif centralise toute l'autorité autour du Premier ministre et encadre la transition à travers un *comité consultatif*, chargé d'apporter une apparence d'équilibre

institutionnel. Ce comité conseille, accompagne, observe ; il rassure, légitime et donne à voir une forme de contrôle. Mais en réalité, la légitimité demeure contractuelle,

presque notariale. Les signatures circulent dans le même cercle, les engagements s'échangent entre les mêmes mains et la surveillance s'organise à huis clos, pendant que le pouvoir se distribue entre les membres de club soigneusement verrouillé.

Le Pacte insiste sur la professionnalisation de l'administration électorale. Au fond, les élections jouent un rôle quasi-rituel : elles doivent effacer l'exception, refermer la transition, restaurer la normalité constitutionnelle et rétablir la légitimité populaire. Privilégier seulement la technique est une vision gestionnaire de la démocratie. L'histoire politique haïtienne montre que le vote, à lui seul, ne dissout ni les fractures sociales ni les déséquilibres structurels. Une élection peut produire des élus, mais elle ne garantit pas automatiquement la stabilité. Dans un pays où des territoires entiers tombent sous l'emprise des gangs armés, où enlèvements contre rançon et viols s'installent comme une routine macabre, où des milliers de déplacés survivent loin de leur domicile électoral et où circuler relève de l'incertitude permanente, parler de modernisation électorale sonne creux. La technologie ne dissout pas la géographie de la peur.

La coopération entre les forces nationales et la Force de Répression des Gangs (FRG), encadrée par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, est érigée en condition préalable au succès électoral. L'exercice même de la souveraineté populaire se retrouve ainsi subordonné à un dispositif sécuritaire internationalisé. Voter ne dépend plus seulement de la volonté citoyenne, mais d'une logistique militaire, d'un appui financier extérieur et d'un encadrement diplomatique constant. Plus audacieux encore, le texte envisage d'adosser à ce scrutin des modifications constitutionnelles. Il s'agirait de réformer les fondements mêmes de l'État en pleine transition, sans parlement fonctionnel, avec une ratification simultanée aux élections. Provisoire par nature, la transition se voit déjà investie des habits solennels d'une Assemblée constituante.

La mayonnaise de la transition

Le Pacte pose les règles, mais la reconstruction de la nation dépend de la volonté et de l'organisation du peuple. Cette réglementation constitue une architecture stratégique du pouvoir dans un contexte d'incertitude profonde est un repositionnement du centre politique et économique. Stabiliser, organiser des élections, transmettre le pouvoir à des autorités élues : en contexte chaotique, tout oscille, bifurque et menace de s'effondrer. Dans ce contexte d'exécutif centralisé, de pacte notarial, de sécurité et d'élections sous contrôle international, et de réforme constitutionnelle annoncée, la refondation de la

nation est un défi incontournable. Ceci nous convie à restaurer l'autorité publique et réinventer le projet national haïtien. Il suppose l'organisation méthodique et patiente de toutes les couches conscientes et engagées du pays pour concrétiser et assumer l'insurrection populaire organisée et briser les compromis d'élites défensives.

L'histoire politique des transitions regorge d'accords, de contrats sociaux et de pactes célébrés comme historiques. Les accords de 2021 pour une gouvernance consensuelle, ceux de 2022 pour encadrer une transition électorale, puis l'accord de Kingston en 2024 pour créer le Conseil Présidentiel de Transition (CPT) ont servi de décor. Enfin, le Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections couronne ce cycle de gesticulations. Les pouvoirs transitoires exhibent leur légitimité à coups de signatures solennelles, tandis que le peuple reste cloué au banc des spectateurs, applaudissant ou s'indignant sans jamais savoir qui tire vraiment les ficelles des marionnettes.

Pourquoi tant d'entêtement ? Même les esprits les plus obtus ont fini par comprendre que ces textes n'ont jamais délivré ce qu'ils promettaient, et pourtant ils restent encensés comme des œuvres magistrales. Jamais les racines de nos malheurs n'ont été touchées, et les pouvoirs en place continuent de maquiller l'échec avec des recettes cosmétiques qui ne trompent que ceux qui veulent l'être. Le pire dans tout cela, ce sont ces sauces de mayonnaise rances qu'on nous sert sans fin. Des chefs cuisiniers prétendent offrir l'excellence, mais ne font que nous empoisonner tout en promettant les plats les plus délicieux.

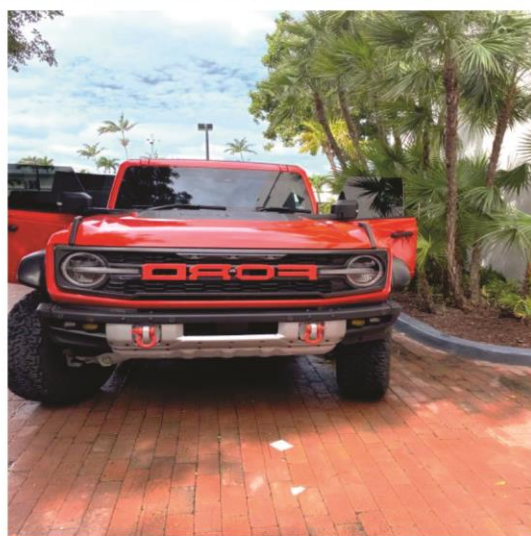
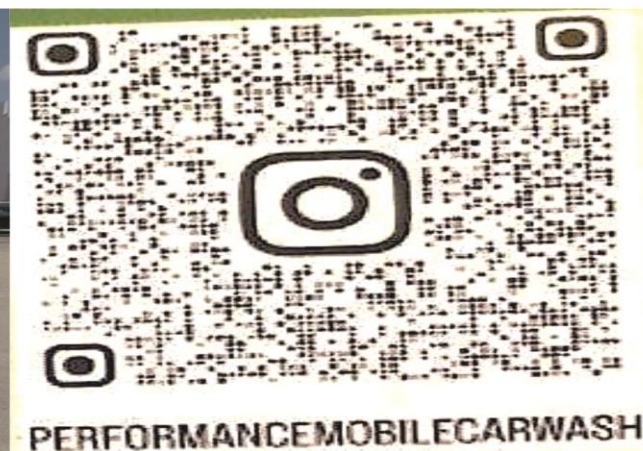
Grand Pré, Quartier Morin, 24 Février 2026



Hugue CÉLESTIN

- Ancien Député de Limonade/Quartier-Morin
- Membre de : - Federasyon Mouvmman Demokratik Katye Moren (FEMODEK)
- Efò ak Solidarite pou Konstriksyon Altènativ Nasyonal Popilè (ESKANP)

PERFORMANCE MOBILE CARWASH



- Buff Hand
- Spray Wax
- Shampoo Shine
- Bright and Full Detail



- We take pride in making your vehicle!
- Better Service and better Price!
- After 5 washes get one free.

PERFORMANCE CARWASH

Address:

Dade County and Broward County, Miami, Florida, USA.

Phone: 786-226-5619

We take Zelle, Cash App, Venmo, Apple Wallet.

By appointment only.



Jean Volcy, owner, car detail

Pleins pouvoirs accordés à Alix Didier Fils-Aimé !

Par Sonet Saint-Louis



Les institutions et les normes entretiennent des rapports étroits et constants avec les faits. Elles ont leur fondement dans les données sociales, politiques et philosophiques. C'est un rappel que me faisait souvent mon ancien professeur de droit constitutionnel avancé, M. Jacques-Yvan Morin, dont j'ai eu la chance de suivre le cours intitulé : « Constitution, gouvernance, État de droit et droits fondamentaux dans l'ordre interne et externe », au cours de mes études de 2e cycle (maîtrise) en droit à l'Université de Montréal (UdeM).

Quand je suis devenu professeur de droit, j'ai toujours dit à mes étudiants que le droit n'est jamais neutre : c'est un produit politique, issu de rapports de force et de compromis. Dès lors, il est tour à tour — voire simultanément — une arme de libération et de domination, selon l'usage qu'on en fait.

La semaine dernière, j'ai publié un article intitulé : « Seule une bonne connaissance du droit peut permettre de défendre l'intérêt général ». Certains citoyens, exerçant une profession autre que le droit, ont estimé que ce titre était trop restrictif, puisque, eux aussi, mènent le même combat que des juristes au nom du bien commun. Ma réponse est simple : bien que complexe, le droit n'est pas confiné aux tribunaux ni aux facultés. Il est une « mathématique sociale » qui concerne tous les citoyens. À

vos toges, citoyens ! Le destin d'Haïti est entre vos mains et relève de votre responsabilité.

À un autre niveau — celui de l'analyse institutionnelle — la question d'actualité qui m'intéresse, à savoir le « Pacte national pour la stabilité et les élections », exige, en tant que juriste, de revenir aux règles constitutionnelles qui fondent les institutions de droit public. Si j'ai écrit que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) est inconstitutionnel et illégitime, et que le pouvoir exécutif ne pouvait être transféré au Conseil des ministres, présidé par Didier Alix Fils-Aimé, dans le contexte actuel, c'est parce que ces deux institutions possèdent une réalité constitutionnelle propre.

La Constitution de 1987, qui sert de référence à ce pouvoir d'exception, confère une légitimité démocratique à tous ceux qui exercent le pouvoir au nom de la République. Celle-ci ne peut être obtenue que par le suffrage universel, direct ou indirect. L'exercice du pouvoir sans légitimité démocratique, laquelle passe par les élections, relève de la violence. Sans les institutions, l'État, dont le rôle est de garantir les droits et de protéger les libertés fondamentales, n'existe pas. Assurer un minimum d'État, c'est veiller à ce que les institutions fonctionnent. Comment respecter la Constitution lorsque

les institutions responsables de sa mise en œuvre sont dysfonctionnelles ?

C'est pourquoi, en dehors de la volonté du peuple clairement exprimée lors des élections, l'inclusion des divers groupes dans une transition politique est

fondamentale pour atteindre les objectifs de celle-ci, puisque le pouvoir n'est pas délégué. Dans ce sens, aucun groupe ne devrait avoir la possibilité de se l'approprier, ni chercher à le faire de manière explicite, souterraine ou malicieuse.

Un pacte fragile

En effet, loin de juger ou de donner des leçons à quiconque, je décèle dans le « Pacte national pour la stabilité et les élections », ratifié par des acteurs politiques et économiques ainsi que par des organisations de la société civile, quelques fragilités juridiques et politiques, susceptibles de compromettre durablement la solidité démocratique de notre République. Cette classe politique, qui a déjà commis tant d'erreurs, aurait dû agir avec prudence afin de ne pas laisser une lourde hypothèque sur l'avenir de la nation.

Par exemple, ce pacte autorise le pouvoir intérimaire à réviser la Constitution de 1987 par voie référendaire. Parmi les dispositions visées, on note notamment celles relatives aux mandats des élus — que l'on souhaite harmoniser — et celles portant sur la question de la décharge des hauts responsables de l'État (le Premier ministre et les ministres), tout en voulant conserver le régime politique actuel, fondé sur la démocratie parlementaire.

À propos de la durée du mandat des parlementaires

La Constitution de 1987 établit un régime parlementaire dans lequel le pouvoir législatif est composé de deux chambres : la Chambre des députés et le Sénat. Les membres de ces deux chambres sont élus au suffrage universel. La Chambre des députés fonctionne par législatures et se renouvelle tous les quatre ans, tandis que le Sénat siège en permanence et se renouvelle par tiers (1/3) tous les deux ans. Les deux chambres votent la loi, contrôlent l'action du gouvernement et disposent de la prérogative de le censurer en cas d'insatisfaction quant aux politiques publiques qu'il mène.

Comment harmoniser les mandats des élus en attribuant à chacun un mandat de cinq ans sans toucher à la nature substantielle du pouvoir législatif, notamment au Sénat de la République ?

Le principe général posé par la Constitution de 1987 est la permanence du Sénat. Autrement dit, le Sénat est une institution appelée à siéger de façon continue, contrairement à la Chambre des députés, dont chaque législature a un début et une fin. C'est dans ce sens qu'on parle de 48e et de 49e législature. En revanche, on ne parle pas de « 48e sénature », puisque le Sénat s'inscrit dans une continuité institutionnelle : il ne se conçoit pas

À l'instar de Jacques-Yvan Morin, intellectuel québécois de la Révolution tranquille, dont je me réclame des enseignements, je considère que le droit forme un tout : un système d'interactions plutôt qu'un assemblage de règles isolées. C'est précisément parce qu'une Constitution constitue un ensemble cohérent — décliné en dispositions et structuré en articles — qu'on ne peut y intervenir n'importe comment, ni en modifier l'équilibre au gré des circonstances.

Les dispositions relatives aux mandats des sénateurs, au fonctionnement du Sénat et à la décharge des hauts responsables de l'État sont des dispositions substantielles : elles relèvent du fond. Elles déterminent la nature, la validité et, en définitive, l'existence même du pouvoir législatif. Autrement dit, si l'on touche à la nature du pouvoir législatif, c'est l'architecture constitutionnelle qui vacille. D'où la question centrale : quelle Constitution encadrera désormais le pouvoir des élus ?

comme une succession de périodes closes.

Cette distinction n'est pas seulement formelle : elle fonde la continuité du pouvoir législatif. En Haïti, le Sénat fonctionne sans interruption grâce à un renouvellement par tiers tous les deux ans. La continuité parlementaire repose donc sur le maintien en fonction d'une partie significative des sénateurs : il faut que les deux tiers demeurent en poste afin d'éviter toute rupture dans l'exercice du pouvoir législatif.

Dès lors, on ne peut pas calquer la durée du mandat des sénateurs sur celle du Président de la République ou des députés, puisque ces mandats n'expirent pas à la même date et obéissent à des logiques institutionnelles différentes. Aligner ces échéances reviendrait à fragiliser la permanence du Sénat et à provoquer un désordre institutionnel et politique.

Pour que le Sénat continue d'assurer sa mission de continuité, ses mandats doivent donc rester différenciés et échelonnés, en contraste avec le renouvellement périodique de la Chambre des députés et l'élection du Président de la République.

Page suivante

Autre erreur : la question de la décharge

S'agissant de la décharge des hauts responsables de l'État, nos dirigeants — souvent peu familiers avec la Constitution — ne cessent, depuis la promulgation de la loi fondamentale en 1987, de s'égarer sur une question pourtant claire, mais fréquemment instrumentalisée à des fins politiques.

Il faut rappeler que la décharge est annuelle. Il en va de même du budget, loi de finances votée à la fin de chaque exercice fiscal. Il n'existe pas de "cumul" de décharges : la décharge s'apprécie exercice par exercice. Elle doit être accordée à chaque ministre à l'issue de l'exercice, après l'adoption de la loi de règlement, qui arrête les comptes et permet de vérifier la conformité de l'exécution budgétaire. Lorsque la gestion est jugée régulière, le ministre est réputé avoir rempli correctement ses obligations pour l'exercice considéré. En revanche, en cas de malversations, d'irrégularités graves ou de violation de la loi, la conséquence logique est sa mise en cause politique, pouvant aller jusqu'à son éviction du gouvernement, sans préjudice des poursuites éventuelles.

Contradictions intellectuelles et constitutionnelles

Ce pacte, qui ne fixe aucun délai précis pour la remise du pouvoir à des élus issus d'élections — en s'en remettant au seul calendrier du CEP — contredit de manière flagrante le décret du 7 février 2026, lequel place le pouvoir sous l'autorité du Conseil des ministres, instance collégiale prévue à l'article 149, mais dépourvue de légitimité démocratique. Il faut choisir une référence claire : soit le délai de 120 jours pour transférer le pouvoir à des autorités élues, soit la date constitutionnelle du 7 février 2027. En aucun cas ce pouvoir ne peut tirer avantage des fragilités juridiques qu'il a lui-même créées, au prix d'une manipulation de la conscience nationale.

L'empressement à signer ce texte ressemble, une fois de plus, à une provocation maladroite et à une insulte à l'intelligence du peuple. Tout y est contradiction — intellectuelle et constitutionnelle — au point de produire une dissonance cognitive insupportable et contraire à la logique la plus élémentaire.

En droit, lorsque des normes entrent en conflit avec des principes juridiques, on aboutit inévitablement à des impasses. Les pouvoirs publics doivent être encadrés et conseillés par de véritables juristes, et non par des acteurs qui travestissent le droit et poussent à un usage abusif, voire frauduleux, des mécanismes juridiques et constitutionnels.

En prenant des décisions avec une telle désinvolture, Haïti ne peut pas être respectée. Le pays s'est effondré, et sa gouvernance s'est révélée, au fil des années, plus

La décharge s'inscrit pleinement dans la mission de contrôle du Parlement. Cette prérogative ne saurait être transférée à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), dont le rôle est d'auditer, de juger les comptes et d'éclairer l'action publique, non de se substituer aux chambres dans l'exercice de la responsabilité politique. Le gouvernement est responsable devant le Parlement, et chaque ministre répond de son portefeuille devant les deux chambres, qui disposent des moyens constitutionnels pour le questionner, le mettre en cause et, le cas échéant, le sanctionner politiquement.

Les défaillances observées dans la gouvernance du pays tiennent, pour une large part, à une compréhension insuffisante de la Constitution et à ses mauvaises applications et interprétations. Une source majeure de l'instabilité réside ainsi dans le manque de préparation de certains gouvernants, mais aussi dans leur tendance à contourner la loi — ou à la refuser — lorsque celle-ci contrarie leurs intérêts immédiats.

médiocre encore qu'auparavant.

Pouvons-nous revenir à la raison, ou choisissons-nous de nous tromper collectivement sur des questions fondamentales, malgré les alertes de citoyens lucides et responsables ?

Dans un article publié en ligne, Marie Décius s'interroge : ce document n'est-il pas un nouveau pacte conclu par des acteurs dont le bilan, à la tête des affaires publiques depuis des décennies, est jugé catastrophique ? Pierre Robert Auguste, pour sa part, répond sèchement que ce pacte serait l'œuvre de cyniques poussant leur avidité à l'extrême.

Chez nous, l'incompétence — souvent associée à la corruption — finit par devenir structurelle : la justice la tolère, la société la banalise, parfois même la glorifie. A-t-on déjà vu un parti politique, une fois placé à un poste de responsabilité — un ministère, par exemple — aller chercher des compétences en dehors de son clan pour mieux servir l'État ?

L'intérêt général n'est pas un réflexe de cette classe politique, et le peuple s'intéresse trop peu au bilan des gouvernants. Voilà pourquoi les mêmes se renouvellent sans cesse dans la déchéance. Clientélisme, favoritisme et népotisme demeurent leur marque de fabrique — et, le plus souvent, ce sont les mêmes pratiques, reproduites par les mêmes acteurs.

Quand on parle de démocratie, la question qui se pose est celle de la place de la minorité : ceux qui n'ont pas signé le pacte. Cela n'a été le souci ni du CPT pendant ses 22 mois au pouvoir — ce qui a considérablement réduit sa légitimité — ni du Premier ministre Ariel Henry, resté 32 mois à la tête du pays. Tous deux étaient ivres de pouvoir. Cette passion les a conduits à mépriser les critiques et les rappels à la raison, au point de perdre tout contact avec la réalité.

Pour ma part, ma démarche s'articule autour de deux questions essentielles, liées à la nature du régime politique haïtien tel qu'il est défini par la Constitution de 1987 : (1) comment harmoniser les mandats des élus, que l'on veut ramener sur une même période, sans altérer l'équilibre institutionnel ; (2) comment garantir, dans le cadre de la transition, des règles de légitimité et de responsabilité conformes à l'esprit du texte constitutionnel.

Les nouvelles élections annoncées — dont aucune date n'est encore fixée —, si elles ont effectivement lieu, confirmeront ou non la participation de cette catégorie de citoyens sanctionnés, alors même que leurs dossiers ne font, jusqu'ici, l'objet d'aucun traitement judiciaire au niveau national.

On ne peut toutefois nier que certains secteurs ont signé le pacte de bonne foi, en privilégiant la voie des élections afin de mettre fin à une transition devenue trop longue et

Il va de soi que le Premier ministre n'en est pas à ses premières difficultés. Mais ce sont ses réponses concrètes à ces questions qui détermineront la stabilité du processus et la possibilité d'organiser des élections crédibles. C'est enfin cette nouvelle dialectique entre l'État et le citoyen qui permettra de mesurer le degré d'indépendance des autorités dans la conduite de nos affaires internes. Car une question demeure, incontournable : comment un gouvernement qui ne dispose d'aucun levier réel peut-il imposer des règles à ceux qui l'ont mis en place et qui, de facto, en conditionnent l'action ?

À mon avis, si la transition doit aboutir, elle ne peut reposer ni sur des promesses sans calendrier, ni sur des arrangements ambigus entre camarades politiques. Il faut des règles simples, claires et vérifiables : une date électorale réaliste, un mécanisme effectif de contrôle et de reddition de comptes, et une position publique sans équivoque sur la participation des personnes sanctionnées — autrement dit, sur leur exclusion (ou non) du processus décisionnel et électoral à venir. Sans ces trois conditions, le pays ne sortira pas de l'exception ; il ne fera que la prolonger.

trop coûteuse pour le pays. Ils doivent néanmoins savoir qu'en acceptant cette responsabilité, ils prennent un risque politique considérable.

Quoi qu'il en soit, les tuteurs internationaux ont déjà laissé entendre que ces élections devraient faire émerger une autre classe politique : pour eux, cela semble être un objectif non négociable. Dans cette logique, le nouveau rend l'ancien caduc. Les échecs répétés des partis qui composent la faune gouvernementale, combinés aux sanctions, agissent alors comme des facteurs externes accélérant la disqualification d'une classe politique devenue, aux yeux de beaucoup, indigeste.

Didier Alix Fils-Aimé, à qui l'on vient de confier la totalité du pouvoir exécutif, en foulant aux pieds les principes de contrôle, de reddition de comptes et de transparence, saura-t-il relever le pari de réhabiliter des politiciens sanctionnés par les puissances occidentales qui contrôlent tout en Haïti ?

Au regard de ces sanctions imposées par les États-Unis et le Canada, l'administration Fils-Aimé devra clarifier, compte tenu du poids des États-Unis dans nos affaires, la nature du rapport entre l'État haïtien et le citoyen : autrement dit, notre conception réelle de la souveraineté nationale.

Sonet Saint-Louis, Avocat,



Professeur de droit constitutionnel et de méthodologie avancée de la recherche juridique à la Faculté de droit et des Sciences économiques de l'université d'État d'Haïti

Professeur de philosophie

Université du Québec à Montréal

Montréal 25 février 2026

Tél; 2635580083/50844073580

sonet.saintlouis@gmail.com

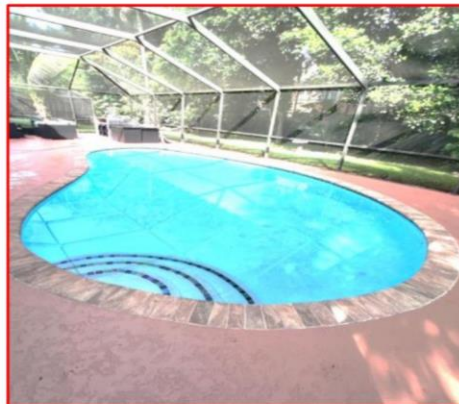
Meet Smyrne Mathis Real Estate:

Your Trusted Real Estate Partner in South Florida

Buying or selling a home is more than a transaction — it's a life-changing experience. That's why I, Smyrne Mathis, have dedicated my career to making the process smooth, transparent, and rewarding for every client I serve. Since earning my real estate license in 2014, I've helped countless families find their dream homes and build wealth through real estate. My approach is simple: build trust, deliver results, and treat every client like family.



Whether you're a first-time buyer, looking for a beachfront condo, a family home, or an investment property, I bring strong negotiation skills, local expertise, and a trusted network of



lenders, inspectors, and title professionals to make sure every step feels easy and stress-free.

For my international and foreign buyers — if you're dreaming of owning a home or investing in the United States, I'm

the girl for you! From understanding the U.S. real estate process to connecting you with the right financing and legal resources, I specialize in helping buyers from abroad make confident, successful purchases here in South Florida.

I believe every client deserves honesty, communication, and a true partner — not just an agent. My motto says it best:

"I'm not just your real estate agent; I'm your real estate partner. I'll always be on your side."

If you're ready to buy, sell, or invest — locally or from overseas — let's connect and make it happen!

Let's talk today!

Transparency. Trust. Results.

Smyrnemathis320@gmail.com



Par Yves Junior Vancol

**Introduction**

Le « *Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections* » adopté en 2026 constitue une étape cruciale pour sortir Haïti de l'impasse politique et sécuritaire. Ce document vise à encadrer la période intérimaire et à créer les conditions nécessaires à l'organisation d'élections inclusives, transparentes et légitimes. Dans ce contexte, le voyage du Premier Ministre Alix Didier Fils Aimé à la CARICOM prend une dimension stratégique : il inscrit le Pacte dans une dynamique régionale de coopération et de légitimation internationale.

1. Répondre à une situation d'exception

Depuis le 7 juillet 2021, Haïti vit dans un climat d'instabilité marqué par la violence des groupes armés et l'absence de légitimité institutionnelle. Le Pacte propose un cadre transitoire pour restaurer l'ordre républicain. Le déplacement du Premier Ministre à la CARICOM vient renforcer cette démarche en recherchant un appui régional pour consolider la stabilité et donner plus de poids aux engagements pris.

2. Garantir la neutralité et la confiance

Le Pacte confie le pouvoir exécutif au Conseil des Ministres présidé par le Premier Ministre, avec pour mission de former un gouvernement impartial et technocratique. Cette neutralité est indispensable pour instaurer la confiance. En parallèle, la CARICOM représente un espace de dialogue où le Premier Ministre peut démontrer la volonté d'Haïti de respecter les principes démocratiques, renforçant ainsi la crédibilité du processus électoral aux yeux des partenaires régionaux.

3. Sécurité et lutte contre les gangs

La sécurité est au cœur du Pacte, avec le renforcement de la PNH, des FAd'H et la coopération avec la Force de Répression des Gangs (FRG). Le voyage à la CARICOM permet de solliciter un soutien logistique et politique des États voisins, qui partagent les mêmes

préoccupations sécuritaires. Cette coopération régionale est essentielle pour garantir un environnement sûr et stable propice aux élections.

4. Programmes sociaux et économiques

Le Pacte inclut des programmes de réinsertion sociale, de réparation pour les victimes et de création d'emplois. Ces initiatives visent à réduire les tensions internes. Le dialogue avec la CARICOM ouvre la possibilité de mobiliser des ressources régionales et internationales pour soutenir ces programmes, montrant que la stabilité d'Haïti est une préoccupation partagée dans la Caraïbe.

5. Renforcement institutionnel

Les changements institutionnels prévus par le Pacte doivent être soumis à la ratification populaire. Le voyage du Premier Ministre à la CARICOM permet de présenter cette démarche comme un modèle de gouvernance participative, renforçant la confiance des partenaires régionaux dans la volonté d'Haïti de respecter la souveraineté populaire.

6. Organisation électorale moderne

Le Pacte insiste sur la fiabilité du registre électoral, la transparence des opérations et l'intégration des Haïtiens de la diaspora. La CARICOM, qui regroupe plusieurs pays où réside une importante communauté haïtienne, est un partenaire clé pour faciliter la participation de la diaspora et garantir que les standards électoraux soient conformes aux pratiques régionales.

7. Comité de suivi et vigilance citoyenne

Le Pacte prévoit un Comité Consultatif pour accompagner sa mise en œuvre. Le voyage à la CARICOM permet de montrer que ce mécanisme interne est soutenu par une vigilance externe, régionale et internationale, renforçant la transparence et la crédibilité du processus.

Conclusion

Le Pacte National est bien plus qu'un accord interne : il est une feuille de route pour restaurer la stabilité et garantir des élections crédibles. Le voyage du Premier Ministre Alix Didier Fils Aimé à la CARICOM illustre la volonté d'Haïti de lier ce processus à une dynamique régionale, en recherchant appui, légitimité et coopération.

Ensemble, le Pacte et l'ouverture diplomatique vers la CARICOM offrent à Haïti une chance historique de renouer avec la légitimité démocratique et de bâtir un avenir fondé sur la confiance citoyenne et la solidarité régionale.

Evalière Beauplan, la parole droite dans un système courbé

Dr. Évalière Beauplan, élu Sénateur de la République pour le Département du Nord-Ouest à trois reprises.

Portrait politique résolument engagé

Dans une Haïti éprouvée par les reniements politiques, les calculs opportunistes et l'effritement des valeurs républicaines, Evalière Beauplan se dresse, pour ses partisans, comme l'un des rares hommes publics à avoir refusé de plier. Sénateur combatif, leader politique assumé, il incarne une ligne de conduite que beaucoup jugent dérangeante parce qu'elle est cohérente, ferme et sans compromis.

Un homme contre le système, pas dans le système

Sénateur Bauplan Evaliere n'a jamais été un rouage docile de l'appareil politique haïtien. Il a utilisé le Sénat non comme une tribune de privilèges, mais comme un champ de bataille institutionnel.

Là où d'autres recherchaient les arrangements discrets, il a préféré la lumière crue du débat public. Sa démarche : nommer les dérives, dénoncer les abus, exposer les responsabilités. Cette posture lui a valu des ennemis

puissants, mais aussi le respect d'une frange de la population lassée des discours creux et des silences complices.

Le courage de toucher aux tabous

L'histoire politique récente retiendra surtout son rôle dans les grandes enquêtes parlementaires. S'attaquer à la gestion opaque des fonds publics dans un pays où l'impunité est souvent la règle, relevait presque de l'acte suicidaire politiquement. Pourtant, Bauplan Evaliere a persisté, convaincu que le développement commence par la vérité.

Dans cette logique, il n'a jamais cherché à plaire aux puissants, mais à réveiller la conscience collective. Pour ses soutiens, cette attitude fait de lui un homme politique rare : un leader prêt à perdre des avantages pour rester fidèle à ses principes.

Une conception exigeante du développement

Contrairement aux politiciens qui réduisent le développement à des slogans ou à des projets visibles, Bauplan Evaliere défend, selon ses proches, une vision structurelle et souveraine du progrès national. Pour lui, pas de routes durables sans institutions solides, pas de croissance sans État crédible, pas de paix sociale sans justice.

Cette approche, jugée exigeante et parfois radicale, tranche avec la facilité ambiante. Elle explique aussi pourquoi il est souvent attaqué : il remet en cause les fondations mêmes d'un système défaillant.

Un leadership qui dérange parce qu'il dure

Même en dehors des fonctions électives, Bauplan Evaliere continue de parler, d'analyser, de proposer. Pour ses partisans, cette constance est la preuve qu'il n'est pas un politicien de circonstance, mais un homme de combat à long terme, animé par une vision et non par un calendrier électoral.

Il ne cherche pas l'applaudissement immédiat, mais l'inscription de ses idées dans la durée. Dans un pays où beaucoup changent de discours au gré des alliances, cette fidélité idéologique est perçue comme un acte de résistance.

Sénateur Bauplan Evaliere est une conscience politique vivante. Un homme qui dérange parce qu'il parle vrai. Un leader qui refuse de gouverner par la peur ou le clientélisme. Un acteur convaincu que sans rupture morale et institutionnelle, Haïti ne connaîtra jamais le développement réel.

Dans le tumulte politique haïtien, ils voient en lui non pas un homme parfait, mais un homme debout. Et, dans le contexte actuel, cela suffit à faire de lui une figure majeure du combat pour la dignité nationale.

Albert Farouilh

Le Cap-Haïtien encore sous les eaux !

Par Alex Calas



Image habituelle de la ville du Cap-Haïtien. Une ville non viable !

La deuxième ville du pays, Cap-Haïtien, traverse depuis le Mardi 24 février 2026 un épisode météorologique d'une rare intensité, marqué par des averses continues qui ont profondément perturbé la vie quotidienne. Routes impraticables, quartiers submergés et infrastructures fragilisées : la ville fait face à une situation de crise aggravée par la saturation des sols et l'absence de systèmes de drainage efficaces.

Le drame s'est accentué le Mercredi 25 Février dans la localité de Morne Basiko, à Fransik, lorsqu'un important glissement de terrain s'est produit. Sous l'effet des pluies, des pans entiers de roches et de terre se sont détachés de la colline, ensevelissant plusieurs maisons. Des habitants ont été blessés, certains très gravement, et ont dû être transportés en urgence pour recevoir des soins médicaux. Quant aux dégâts matériels, ils sont vraiment considérables : de nombreuses habitations précaires ont été détruites, laissant de nombreuses familles sans un toit.

Dans le même temps, le canal Zetriye est sorti de son lit, provoquant des inondations soudaines dans plusieurs autres zones de la ville. Des résidents de Petite-Anse, Fort Saint-Michel, Sainte-Philomène, Champin et Cité du Peuple, ont été forcés de quitter leurs domiciles précipitamment, emportant parfois seulement quelques effets personnels, alors que l'eau envahissait rues et maisons.

Les météorologues alertent sur le fait que le danger est loin d'être écarté. Les pluies persistantes maintiennent

une forte pression sur les flancs de colline, rendant probables de nouveaux éboulements. Cette situation met une fois de plus en lumière la fragilité des zones urbanisées sans planification, souvent construites sur des terrains instables et exposés aux aléas climatiques. Un énorme rocher arraché à la montagne a fini sa course contre des habitations précaires, illustrant la violence des éboulements provoqués par les fortes pluies à Morne Basiko, au Cap-Haïtien.

Face à cette catastrophe, les autorités locales et nationales sont vivement interpellées. Les habitants réclament des actions immédiates pour sécuriser les zones menacées, assister les familles sinistrées et prévenir de nouvelles pertes humaines.

Alors que le bilan reste provisoire, la population du Cap-Haïtien vit dans l'angoisse, scrutant le ciel et attendant des réponses ponctuelles concrètes à une crise qui révèle de profondes failles structurelles.

Alex Calas

Communicateur, Journaliste, Analyste sociopolitique, Relationniste, Facilitateur des activités événementielles, Défenseur des Droits Humains et Directeur Exécutif de Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP).

Email : ohdlphaiti@gmail.com

Phone +509 3639 5588

HAITI-ESPOIR, le magazine qui soutient la lutte pour un environnement sain en Haïti

Plizyè santèn anplwaye denonse dezòd kap fèt nan OFATMA

Par Alex Calas

**Vickerson Garnier. Yon agwonòm ki nan tèt yon enstitisyon sekirite sosyal!**

Daprè anplwaye denonsyatè OFATMA yo, zak abitrè sa yo kontredi dirèkteman: Atik 35 Konstitisyon 1987 amande a : ki garanti dwa travay ak pwoteksyon kont revokasyon abitrè; Atik 36: ki entèdi itilizasyon travayè kòm zouti politik; Atik 60 ak 61: ki egzije fonksyon piblik fèt nan enterè nasyon an sèlman, pa nan enterè pèsonèl oswa politik; Atik 241: ki enpoze administrasyon piblik la respekte prensip legalite, netralite ak bon jan jesyon.

Anplwaye OFATMA yo di yo konstate OFATMA ap tounen: yon tribin politik pèsonèl, yon zouti represyon kont anplwaye, yon enstitisyon ki pèdi kredibilite sosyal li, yon estrikti ki pa respekte prensip legalite, ekite ak transparans, jan Konstitisyon an mande sa.

Anplwaye sa yo denonse ak tout fòs yo desizyon 9 manm KPT yo ki te mete yon agwonòm san okenn konpetans verifyab nan domèn pwoteksyon sosyal ak jesyon enstitisyon piblik nan tèt OFATMA.

Selon anplwaye OFATMA yo, desizyon sa a konstitye: yon erè administratif grav, yon zak iresponsabilite politik, yon menas dirèk sou establite sosyal travayè yo, yon vyolasyon lespri sèvis piblik la jan Atik 259

Nan yon deklarasyon ofisyèl yo rann piblik nan finisman mwa fevriye a, plizyè santèn anplwaye nan *Ofis Asirans Travay, Maladi ak Matènite* (OFATMA) denonse abi pouvwa ak manipilasyon politik kap taye banda nan lopital leta saa. Anplwaye sa yo lonje dwèt yo sou aktyèl Direktè OFATMA a, Vikerson Garnier ki dèyè machin manipilasyon politik ak abi pouvwa silaa.

Anplwaye OFATMA yo fè konnen se devwa yo kòm sitwayèn angaje pou defann dwa travayè ak respè lalwa, Jodi a yo leve vwa yo, pou denonse ak tout fòs yo, pratik grav, ilegal ak antikonstitisyonèl kap fèt nan Direksyon Jeneral OFATMA anba direksyon agwonòm Vikerson Garnier, kote yo wè move konpòtman Direktè OFATMA a tankou : abi pouvwa manifeste, revanch politik sou anplwaye, vyolasyon prensip netralite administrasyon piblik la.

Konstitisyon tan prevwa fonksyon piblik dwe fèt sou baz merit ak konpetans.

Anplwaye denonsyatè OFATMA yo, akize tou Madam Iphanie Marie Marcelus kòm konplis nan: pratik abi pouvwa, desizyon abitrè, zak diskriminatwa ak politik revanj, kraze karyè pwofesyonèl sitwayen san baz legal, an vyolasyon: Atik 18 ak 19 Konstitisyon an ki etabli egalite devan lalwa ak pwoteksyon Leta pou tout sitwayen, *Atik 24* (pwoteksyon kont abi otorite).

Anplwaye OFATMA yo mande Gouvènman Alix Didier FILS-AIME a pou opere chanjman nan lopital piblik si laa yo estime kap mal fonksyone, kote se abi pouvwa ak manipilasyon politik kap fèt nan OFATMA.

Alex Calas

Communicateur, Journaliste, Analyste sociopolitique, Relationniste, Facilitateur des activités événementielles, Défenseur des Droits Humains et Directeur Exécutif de Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP).

Email : ohdlphaiti@gmail.com

Phone +509 3639 5588

Par Alex Calas

Port-au-Prince le, 25 février 2026.-Le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), Albert Ramdin, a déclaré ce mercredi prendre note du « *Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections* » signé le 22 février à Pétion-Ville par plusieurs acteurs politiques haïtiens.

Dans une note rendue publique le 25 février, l'OEA indique encourager l'ensemble des parties prenantes haïtiennes à poursuivre la recherche d'un consensus, guidées par l'intérêt supérieur du pays et le bien-être de la population. L'organisation régionale salue les initiatives portées par les Haïtiens, dont ce pacte, ainsi que les efforts visant à favoriser la sécurité, la stabilité et l'organisation d'élections.

L'OEA a par ailleurs réaffirmé son engagement à soutenir Haïti dans cette phase jugée déterminante, devant aboutir à la tenue de scrutins au cours de l'année. Le pacte, présenté officiellement le 23 février lors d'une cérémonie à la Villa d'Accueil avant sa publication dans le journal officiel Le Moniteur, vise à établir un cadre de stabilité pour la période intérimaire, en mettant l'accent sur la sécurisation du territoire et l'organisation des élections.

Selon le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, « *les acteurs politiques ont fait leur devoir en démontrant qu'un sursaut patriotique est possible* ». Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Haïti, Carlos Ruiz Massieu, a qualifié l'initiative d'acte politique majeur et encouragé la mise

en place d'un système de gouvernance « *impartial, technique et efficace* » en vue d'accélérer le processus politique et d'assurer un transfert pacifique du pouvoir.

Le Bureau intégré des Nations-Unies en Haïti (BINUH) a également exprimé son appui, soulignant la nécessité de traduire cet engagement en actions concrètes. La signature de l'accord intervient dans un contexte de divisions politiques persistantes, de violences armées et de crise humanitaire, alors que le pays n'a pas organisé d'élections depuis plusieurs années. Si plusieurs partis ont paraphé le document, d'autres formations politiques en contestent la légitimité, le qualifiant d'accord imposé sans consultation suffisante.

Au lendemain de la présentation officielle du pacte, le Premier ministre a quitté le pays pour participer à la 50e réunion des gouvernements des pays de la Caraïbe à Saint-Kitts-et-Nevis. Il doit également rencontrer le sénateur américain Marco Rubio dans le cadre des discussions relatives aux projets en cours concernant Haïti.

Alex Calas

*Communicateur Journaliste Analyste sociopolitique
Relationniste Facilitateur des activités événementielles
Défenseur des Droits Humains et Directeur Exécutif de
Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la
Presse (OHDLP).*

Email : ohdlphaiti@gmail.com

Phone +509 3639 5588

**Lisez HAÏTI-ESPOIR,
Le magazine des bonnes analyses.**

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine « Haïti-Espoir »

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

WEB TV : VANT BEF INFO

www.vantbefinfo.com



**SAM & DIM
12H - 13H**

ÉMISSION

INTÉRÊT NATIONAL

avec **Alex CALAS,**

Journaliste, Analyste sociopolitique et Défenseur Droits Humains.

" L'Émission INTÉRÊT NATIONAL, un espace de débat, d'échange, d'analyse et des commentaires avec des invités de marque pour nous aider à comprendre le Rôle, l'Attribution, et le fonctionnement de nos Institutions publiques et privées. "

Pour tous vos Messages publicitaires: +509 3639 5588 / Email : ohdlphaïti@gmail.com

Courtoisie de OHDLP : Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse